VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 16.04.2014

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusée : 1

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Point 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2014.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

A donné procuration :

Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

.

Le procès verbal a été expédié à tous les membres de l'ancien conseil municipal
Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.
Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 avril 2014

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 16.04.2014

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusée : 1

Point 3 Compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1er janvier au 28 février 2014.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

A donné procuration :

Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

LE CONSEIL PREND ACTE
Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 avril 2014

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services
Bureau des Assemblées

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

POINT N° 3 : COMPTE RENDU

des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales durant la période du 1er janvier au 28 février 2014.

Conformément à l'article susvisé, compte rendu est donné au Conseil municipal :

1° des décisions prises par délégation :

- Par décision du 3 février 2014, la représentation de la Ville a été confiée au Service Juridique, dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal Administratif de Strasbourg à l'encontre de l'arrêté du 12 novembre 2013 de retrait d'une Autorisation de Stationnement pour taxi.

- Par décision du 3 février 2014, la représentation de la Ville a été confiée à *Me VENTURELLI*, dans le cadre du recours introduit par la société *Archos Architecture* devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy, en vue d'obtenir l'annulation de l'ordonnance du 7 novembre 2013, par laquelle le juge des référés du Tribunal Administratif de Strasbourg l'a condamnée à verser à la Ville, *in solidum,* une provision de 500 000 € en réparation des désordres causés à la Piscine Aqualia de Colmar.

- Par décision du 10 février 2014, la représentation de la Ville a été confiée à *Me VENTURELLI*, dans le cadre du recours introduit par le Laboratoire BARRAND devant le Tribunal de Grande Instance de Colmar à l'encontre de deux titres exécutoires de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, dont les montants s'élèvent respectivement à 1 362,20 € et 677,60 €.

- Par décision du 25 février 2014, la représentation de la Ville a été confiée à *Me ROUQUET*, dans le cadre du recours introduit par la *Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar et du Centre-Alsace* devant le Tribunal Administratif de Strasbourg à l'encontre du titre exécutoire émis par la Ville le 17 octobre 2013, dont le montant s'élève à 193 500, 53 €, dans l'affaire relative à la gestion de l'aérodrome de Colmar.

2° des arrêtés pris par délégation durant la période du 1er janvier au 28 février 2014.

Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 AVR. 2014

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services
Bureau des Assemblées

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

COMPTE RENDU DES ARRETES DU 1er AU 31 JANVIER 2014

Numéro	Date de l'acte	Nature de l'acte	N° Ref. art .L2122-22	Taux d'augmentation
54	07/01/2014	Prix du jour pour le concert du 17 avril 2014	2 - TARIFS	Concert unique
247	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Martin Gérard, concession n° 36842	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
248	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Olry René, concession n° 36831	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
249	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Kress Alfred, concession n° 36858	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
250	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Regior Philippe, concession n° 36783	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
251	10/01/2014	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, M. Nicora Jean-Claude, concession n° 36837	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
252	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouellement 15 ans, Mme Hacquard Solange, concession n° 36843	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
253	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Marty Florent, concession n° 36818	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
254	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. Thirion François, concession n ° 36869	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
255	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. Leetz Didier, concession n° 36832	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
256	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Haffner Célestine, concession n° 36874	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
257	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Bourckholtzer Jean-Jacques, concession n° 36852	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
258	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Kopp Lucie, concession n° 36857	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
259	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Dreyfus André, concession n° 36879	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
262	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Franck Mariette, concession n° 36444	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
263	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Simonnin Marie-Thérèse, concession n ° 36881	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
264	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Herrgott Monique, concession n ° 36863	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
265	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Freyburger Régine, concession n° 36860	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
266	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Hanss Jeanne Andrée, concession n° 36825	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
267	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Haumesser Rémy, concession n° 36865	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
268	10/01/2014	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. Hodel Michel, concession n° 36787	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
269	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. Ganter Pierre, concession n° 36845	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
270	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Wanner André, concession n ° 36868	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
271	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Einholtz René, concession n ° 36883	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
272	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Herriot Christiane, concession n ° 36856	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
273	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Aubert Andrée, concession n° 36740	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
274	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Berbett Désiré, concession n ° 36855	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
275	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Gage Henri, concession n ° 36867	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
276	10/01/2014	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. Bellahbib Noureddine, concession n ° 36854	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
277	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Meyer Christiane, concession n° 36866	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
278	10/01/2014	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme Bronner Louise, concession n° 36859	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
279	10/01/2014	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 30 ans, M. Chenot Gilbert,concession n° 36853	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
281	10/01/2014	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme Piens Marie-Christine, concession n° 36849	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
282	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Bascone Jean-Marie, concession n° 36851	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
283	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Schaedel Marcel, concession n ° 36861	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
284	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme Jordan Marie-Louise, concession n° 36895	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
285	10/01/2014	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme Schwaba Marie-Madeleine, concession n° 36891	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
286	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Fuchs Georgette, concession n° 36876	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
287	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement15 ans, Mme Schwartz Séverine, concession n° 36888	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
288	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Bianchi Astride, concession n° 36892	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
289	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Deana Carlo, concession n° 36878	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
290	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Fleith Claude, concession n° 36897	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
291	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Sorg Nicole, concession n° 36694	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
293	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Widemann Christine, concession n° 36886	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
294	10/01/2014	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. Bernard-Engels Michel, concession n° 36873	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
295	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme Kieffer Nicole, concession n ° 36862	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
297	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Jacquey Gervais, concession n° 36908	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
300	10/01/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme Seiler Paule, concession n° 36882	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
301	10/01/2014	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme Joho Anita, concession n° 36898	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
350	14/01/2014	Tarifs 2014 applicables au Salon du Livre	2 - TARIFS	2%
360	16/01/2014	Portant création d'une régie d'avances auprès du service des Espaces Verts pour l'organisation du Concours de la Maison Fleurie	7 - REGIES COMPTABLES	
362	16/01/2014	Portant abrogation de la régie de recettes instituée auprès du Bureau des Assemblés pour l'organisation du Concours de la Maison Fleurie	7 - REGIES COMPTABLES	
377	16/01/2014	Portant création de la régie d'avances et de recettes instituée auprès de la Direction de l'Animation, de la Jeunesse et des Sports pour la Salle de spectacles Europe	7 - REGIES COMPTABLES	
407	21/01/2014	Mise à disposition de la salle de l'Espérance aux Associations APPONA et Vie et Lumière	5 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services
Bureau des Assemblées

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

COMPTE RENDU DES ARRETES DU 1er AU 28 FEVRIER 2014

Numéro	Date de l'acte	Nature de l'acte	N° Ref. art .L2122-22	Taux d'augmentation
749	07/02/2014	Tarifs applicables au Musée Bartholdi à compter du 1er mars 2014	2 - TARIFS	Mise à jour Pass Musées
765	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Reininger Germaine, concession n° 36903	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
766	10/02/2014	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, M. Arnold Michel, concession n° 36894	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
767	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Lissillour Claude, concession n° 36800	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
768	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Thomann Ernest, concession n ° 36921	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
769	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Fumat Jacqueline, concession n° 36922	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
770	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Hihl Zahia, concession n° 36885	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
771	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Cuisinier Christiane, concession n° 36802	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
772	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Rohmer Nicole, concession n ° 36911	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
773	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Basquin Christophe, concession n ° 36724	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
774	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Bauer Christiane, concession n ° 36889	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
775	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Bonhomme Yvonne, concession n ° 36923	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
776	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Banholtzer Francis, concession n° 36917	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
777	10/02/2014	Acte de concession cimetière,renouvellement 15 ans, Mme Gerling Geneviève, concession n° 36914	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
778	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Sigwalt Marie-Louise, concession n° 36915	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
780	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M.Ritz Raphaël, concession n°36815	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
781	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. Grillo François, concession n ° 36925	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
782	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Sommereisen Sylviane, concession n° 36829	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
783	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Keller François, concession n° 36919	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
784	10/02/2014	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme Kling Marie-Hélène, concession n ° 36904	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
785	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Bückel Annick, concession n° 36916	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
786	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, M. Muller Rémy, concession n° 36928	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
787	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Voegeli Marie-Louise, concession n° 36900	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
788	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Fuchs Martine, concession n° 36920	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
789	10/02/2014	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme Fricker Nathalie, concession n° 36905	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
790	10/02/2014	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme Lung Patricia, concession n° 36907	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
791	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Karouby Margot, concession n° 36932	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
792	10/02/2014	Acte de concession cimetière renouvellement 15 ans, Mme Feldner Evelyne, concession n° 36872	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
793	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Hugele Louis, concession n° 36927	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
794	10/02/2014	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme Schreiber Isabel, concession n° 36844	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
795	10/02/2014	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme Laboureur Samia, concession n° 36850	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
796	10/02/2014	Acte de concession cimetière, nouvelle acquisition 15 ans, Mme Kallo Suzanne, concession n° 36902	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
797	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Nemeth Robert, concession n° 36936	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
798	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Huck Christiane, concession n° 36929	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
799	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 30 ans, Mme Muller Josiane, concession n° 36934	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
800	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Gnaedig Jean-Michel, concession n° 36918	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
801	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, M. Mangold Jean-Paul, concession n° 36948	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
802	10/02/2014	Acte de concession cimetière, renouvellement 15 ans, Mme Dieudonné Renée, concession n° 36943	8 - CONCESSIONS CIMETIERES	
803	10/02/2014	Mise en place d'une ligne de tresorerie pour un montant de 2 000 000 € au titre de 2014/2015 aupres de la BNP Pari	3B - REAL LIGNES DE TRESORERIE	
808	11/02/2014	Mise à disposition du CSC Europe à l'association EPICES le 13.02.14	5 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
810	11/02/2014	Tarification relative aux spectacles et à la location salle spectacles et studios de répétition du Centre Europe, à part	2 - TARIFS	Mise en place grille tarifaire
841	12/02/2014	PRIX DU JOUR POUR LE CONCERT DE RENAN LUCE	2 - TARIFS	Concert unique
854	13/02/2014	Mise à disposition des locaux du Centre Socio Culturel Europe à ISSM du 17 au 21.02.14	5 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
900	14/02/2014	Organisation par l'association " colmar aurore skating" de la 3ème édition des "6heures de roller de colmar" le diman	5 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
981	24/02/2014	Complément à l'arrêté municipal n°5448/2012 du 24 décembre 2012 portant réajustement des droits de place, de vo	2 - TARIFS	Remplacement cartes
990	24/02/2014	Convention de partenariat entre la ville de colmar et l'association colmarienne d'escalade et de spéléologie, portant s	5 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
997	25/02/2014	Mise à disposition du CSC 11.03.au 31.05.14 et du PACIFIC les 21.03.14 à l'ASTI	5 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
998	25/02/2014	Mise à disposition du CSC à l'association Caroline BINDER le 18.03.14	5 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	
1 012	26/02/2014	Mise à disposition du CSC à l'association COJEP le 16.03.14	5 - LOUAGE DES CHOSES - DE 12 ANS	

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 16.04.2014

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusée : 1

Point 4 Compte rendu des marchés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1er janvier au 28 février 2014.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

A donné procuration :

Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

LE CONSEIL PREND ACTE
Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 avril 2014

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services
Bureau des Assemblées

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

POINT N° 4 : COMPTE RENDU

des marchés conclus par délégation du Conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article susvisé, compte rendu est donné au Conseil municipal des marchés conclus par délégation durant la période du 1er janvier au 28 février 2014.

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 AVR. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er ET LE 31 JANVIER 2014

Libellé du marché ou du lot	Date notification	Titulaire	Forme du marché	Type du marché	Somme HT
ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES BOISSONS (SAUF VINS)	01/01/2014	ADAM PAUL	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	5 687,20 à 24 644,55
ACCORD-CADRE TRANSPORT SUBSQ TRANSPORT MARCHE 2012063	01/01/2014	AUTOCARS ROYER 68	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	,00
ACCORD-CADRE TRANSPORT SUBSQ TRANSPORT MARCHE 2012067	01/01/2014	AUTOCARS ROYER 68	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	,00
ACCORD-CADRE TRANSPORT SUBSQ TRANSPORT MARCHE 2012065	01/01/2014	AUTOCARS ROYER 68	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	1 621,00
ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES PATISSERIES VIENNOISERIES	01/01/2014	BOULANGERIE BECHLER	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	11 374,41 à 47 393,36
ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES PAIN	01/01/2014	BOULANGERIE BECHLER	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	1 895,73 à 14 218,01
ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES CHOCOLATS	01/01/2014	BOULANGERIE BECHLER	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	9 478,67 à 37 914,69
ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES VIANDE CHARCUTERIE	01/01/2014	CHARCUTERIE DU VAL D ARGENT	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	4 739,34 à 18 957,34
DOCUMENTS AUDIOVISUELS ACHAT DE DVD + BLU-RAY	01/01/2014	COLACO	MARCHE ORDINAIRE	2) MARCHE DE FOURNITURES	16 666,67 à 41 806,02
ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES VINS REGIONAUX	01/01/2014	DOMAINE VITICOLE DE LA VILLE DE	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	14 218,00 à 56 872,04
ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES VIN ROUGE	01/01/2014	DOMAINE VITICOLE DE LA VILLE DE	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	1 421,80 à 9 478,67
ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES PRODUITS LAITIERS ET AVICOLES	01/01/2014	EUROCASH SA	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	11 374,40 à 47 396,36
DOCUMENTS AUDIOVISUELS ACHAT DE CD DISQUES COMPACTS	01/01/2014	GAM	MARCHE ORDINAIRE	2) MARCHE DE FOURNITURES	8 361,20 à 16 722,41
FOURNITURES SCOL FOURN SCOL	01/01/2014	HISLER ALSACE SARL	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	25 083,61 à 58 528,43
ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES PREPA ALIMENTAIRES ELABOREES	01/01/2014	LES FAMEUSES BRETZELS	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	11 374,40 à 47 396,36
ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES PRIMEURS	01/01/2014	SAPAM	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	14 218,00 à 56 872,04
VAISSELLE JETABLE	01/01/2014	SCHNEIDER EMBALLAGES	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	12 123,75
ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES PRODUITS SURGELES OU CONGELES	01/01/2014	TRANSGOURMET ALSACE EWOCO ALDIS	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	4 739,33 à 18 957,35
ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES EPICERIE	01/01/2014	TRANSGOURMET ALSACE EWOCO ALDIS	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	9 478,67 à 47 393,36
ACCORD-CADRE TRANSPORT SUBSQ TRANSPORT MARCHE 2012065	01/01/2014	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	205,00
ACCORD-CADRE TRANSPORT SUBSQ TRANSPORT MARCHE 2012067	01/01/2014	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	240,00
ACCORD-CADRE TRANSPORT SUBSQ TRANSPORT LOT 2	01/01/2014	VOYAGES KUNEGEL LK TOURS	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	250,00
RENOVATION URBAINE ECOQUARTIER LOT 3	06/01/2014	GIAMBERINI ET GUY	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	70 257,11
RENOVATION URBAINE AMSTERDAM LOT 4	06/01/2014	GIAMBERINI ET GUY	Tranches conditionnelles	1) MARCHE DE TRAVAUX	51 076,80
RENOVATION URBAINE AMSTERDAM LOT 3	06/01/2014	SAG VIGILEC	Tranches conditionnelles	1) MARCHE DE TRAVAUX	148 320,29
RENOVATION URBAINE ECOQUARTIER LOT 1	06/01/2014	TRANSROUTE	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	170 687,60
RENOVATION URBAINE AMSTERDAM LOT 1	06/01/2014	TRANSROUTE	Tranches conditionnelles	1) MARCHE DE TRAVAUX	624 279,25
EV PARKING ST-JOSSE EV PARKING ST-JOSSE--LOT 1	07/01/2014	GIAMBERINI ET GUY	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	186 766,40
EV PARKING ST-JOSSE EV PARKING ST-JOSSE- LOT 2	07/01/2014	HUSSON INTERNATIONAL	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	16 718,20
EV PARKING ST-JOSSE EV PARKING ST-JOSSE-LOT 3	07/01/2014	STEINLE SARL CHANGEMENT ADRESSE A CPTER DU 25	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	73 403,20
EV PARKING ST-JOSSE EV PARKING ST-JOSSE-LOT 4	07/01/2014	STEINLE SARL CHANGEMENT ADRESSE A CPTER DU 25	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	8 410,00
EV PARKING ST-JOSSE EV PARKING ST-JOSSE-LOT 5	08/01/2014	SINEU GRAFF	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	20 740,00
SECURITE + PROTECTION SANTE SPS POUR TRAVAUX VOIRIE	09/01/2014	ELYFEC SPS	MARCHE A BONS DE COMMANDE	3) MARCHE DE SERVICES	0 à 25 000,00
COLONNES SECHES PARKINGS	09/01/2014	OMNIUM EXTINCTEURS	MARCHE ORDINAIRE	3) MARCHE DE SERVICES	2 400,00
RENOVATION PISCINE AQUALIA	13/01/2014	URBANE KULTUR	MARCHE ORDINAIRE	3) MARCHE DE SERVICES	108 423,50
ACC-CADRE IMPRES.OFFSE 2012119 INVIT.EXPO.GARD.LIEUX MEDIATH.	15/01/2014	IMPRIMERIE MOSER	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	165,84
ACC-CADRE IMPRES.OFFSE 2012119 PROGRAMME GRILLEN FEVRIER 2014	16/01/2014	IMPRIMERIE MOSER	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	459,60
ACC-CADRE IMPRES.OFFSE 2012119 CAR.POST.NAGI KAMOUCHE MALRAUX	20/01/2014	IMPRIMERIE MOSER	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	257,05
ACCESSIBILITE BTS MUNICIPAUX LOT3:MOE BTS SPORTIFS	22/01/2014	BAAM JOHANN FROELIGER	MARCHE ORDINAIRE	3) MARCHE DE SERVICES	116 415,00
ACCESSIBILITE BTS MUNICIPAUX LOT1:MOE BTS ADMINISTRATIFS	22/01/2014	CLERC DETOLLE THIEBAUT ARCHITECT	MARCHE ORDINAIRE	3) MARCHE DE SERVICES	109 060,00
ACCESSIBILITE BTS MUNICIPAUX LOT4:MOE BTS SECTEUR SAUV.	22/01/2014	DUPLAT RICHARD ARCHITECTE MONUMENTS HISTORIQUES	MARCHE ORDINAIRE	3) MARCHE DE SERVICES	112 000,00
ACCORD-CADRE TRANSPORT VOYAGE PEDAGOQUE ART.PLAST	24/01/2014	AUTOCARS ROYER 68	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	695,00
SURVEILLANCE GRILLEN+EUROPE	27/01/2014	AS PROTECTION	MARCHE ORDINAIRE	3) MARCHE DE SERVICES	16 666,67
ACC-CADRE IMPRES.OFFSE 2012119 TRACTS RENAN LUCE THEATRE	27/01/2014	GRAI ETIQUETTE	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	174,13
PIECES +DIVERS INFORMATIQUES PIECES+DIVERS INFORMATIQUES	29/01/2014	ALSACE MICRO SERVICES	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	8 333,33 à 25 000,00
CONSOMMABLES INFORMATIQUES LOT2: CONSOMMABLES INFORMAT.	29/01/2014	ESI	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	3 333,33 à 12 500,00
CONSOMMABLES INFORMATIQUES LOT1 : CONSOMMABLES INFORMAT.	29/01/2014	MAKESOFT	MARCHE A BONS DE COMMANDE	2) MARCHE DE FOURNITURES	25 000,00 à 50 000,00

MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1er ET LE 28 FEVRIER 2014

Libellé du marché ou du lot	Date notification	Titulaire	Forme du marché	Type du marché	Somme HT
ACC-CADRE IMPRES.OFFSE 2012119 CALENDRIER MANIF.MARS 14 - COM	04/02/2014	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	1 019,73
ACC-CADRE IMPRES.OFFSE 2012119 GUIDE DU LECTEUR MEDIATHEQUE	05/02/2014	IMPRIMERIE MOSER	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	995,02
ECLAIRAGE PUBLIC + SIGN.LUMIN. LOT 2 :SIGNALISATION LUMINEUSE	05/02/2014	VIALIS	MARCHE ORDINAIRE	3) MARCHE DE SERVICES	258 328,00
ECLAIRAGE PUBLIC + SIGN.LUMIN. LOT 1 : ECLAIRAGE PUBLIC	05/02/2014	VIALIS	MARCHE ORDINAIRE	3) MARCHE DE SERVICES	964 283,50
TVX D'ENTRETIEN VOIRIE 2EME ATTRIBUTAIRE	10/02/2014	EUROVIA ALSACE FRANCHE COMTE	MARCHE A BONS DE COMMANDE	1) MARCHE DE TRAVAUX	83 333,33 à 250 000,00
ACC-CADRE IMPRES.OFFSE 2012119 POINT COLM. FEVR-MARS 14 - COM	10/02/2014	GRAI ETIQUETTE	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	8 117,74
TVX D'ENTRETIEN VOIRIE 1ER ATTRIBUTAIRE	11/02/2014	COLAS EST	MARCHE A BONS DE COMMANDE	1) MARCHE DE TRAVAUX	166 666,67 à 500 000,00
TVX D'ENTRETIEN VOIRIE 3EME ATTRIBUTAIRE	11/02/2014	GPT PONTIGGIA-LINGENHELD	MARCHE A BONS DE COMMANDE	1) MARCHE DE TRAVAUX	25 000,00 à 83 333,33
ACC-CADRE IMPRES.OFFSE 2012119 RAM TAM TAM 15 - JANV.2014 PE	11/02/2014	IMPRIMERIE FREPPEL EDAC	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	538,97
ACC-CADRE IMPRES.OFFSE 2012119 AFF.MENSUELLES MEDIATHEQUE	13/02/2014	GRAI ETIQUETTE	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	1 077,94
COLMAR STADIUM LOT 4 : MENUIS.EXTERIEURE ALUM	14/02/2014	ATELIER BONNE	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	55 893,65
COLMAR STADIUM LOT 3 : ETANCHEITE-ZINGUERIE	14/02/2014	BILZ EDOUARD SUCCESSEURS EURL	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	65 374,04
COLMAR STADIUM LOT 11 : REV.FACADE-PEINTURE	14/02/2014	DG PEINTURE	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	28 537,41
COLMAR STADIUM LOT 10 : CHAPES	14/02/2014	DIPOL	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	10 995,33
COLMAR STADIUM LOT 15 : ECHAFAUDAGES	14/02/2014	FREGONESE ET FILS	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	2 854,80
COLMAR STADIUM LOT 6 : CHAUFFAGE-VENTILATION	14/02/2014	LABEAUNE	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	117 644,95
COLMAR STADIUM LOT 7 : PLOMBERIE-SANITAIRE	14/02/2014	LABEAUNE	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	80 417,16
COLMAR STADIUM LOT 9 : PLATRERIE-ISO-FX PLAF.	14/02/2014	MARQUES	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	59 662,89
COLMAR STADIUM LOT 14 : MENUISER. INTERIEURES	14/02/2014	MENUISERIE LACROIX	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	66 981,90
ACCORD-CADRE TVX EP ET SL SUBS36 : REAMNGT EP MITTLERWEG	14/02/2014	TORREGROSSA SARL	ACCORD-CADRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	1 448,80
COLMAR STADIUM LOT 2 : GROS-OEUVRE	14/02/2014	ZWICKERT AUGUSTE SAS	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	222 776,63
COLMAR STADIUM LOT 13 : CARRELAGE-FAIENCE	15/02/2014	STAMILE CARRELAGES	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	20 309,16
COLMAR STADIUM LOT 8 : ELECT.-COURANTS FAIBLE	15/02/2014	VINCENTZ	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	54 999,49
ACC-CADRE IMPRES.OFFSE 2012119 PROGRAMME GRILLEN MARS 2014	17/02/2014	IMPRIMERIE MOSER	ACCORD-CADRE	3) MARCHE DE SERVICES	381,09
COLMAR STADIUM LOT 5 : SERRURERIE-METALERIE	17/02/2014	STEINLE SARL CHANGEMENT ADRESSE A CPTER DU 25	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	186 513,63
COLMAR STADIUM LOT 1 : VRD	17/02/2014	TP SCHNEIDER	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	74 333,52
ACCORD-CADRE TVX EP ET SL SUBS38 :REAM KLEINER SEMM PFAD	25/02/2014	SAG VIGILEC	ACCORD-CADRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	16 147,34
ETUDE GRAND PAYS DE COLMAR	26/02/2014	PROTOURISME CONSEO	MARCHE ORDINAIRE	3) MARCHE DE SERVICES	28 903,33
ACCORD-CADRE TVX EP ET SL SUBS37 : REAMNGT EP HARTMANN	27/02/2014	EIFFAGE ENERGIE AFC	ACCORD-CADRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	15 522,35
RENOVATION PISCINE AQUALIA	28/02/2014	QUALICONSULT	MARCHE ORDINAIRE	1) MARCHE DE TRAVAUX	15 000,00

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 16.04.2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusée : 1

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Point 5 Election des membres des commissions municipales.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

A donné procuration :

Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

Instauration des 5 commissions
ADOPTE A L'UNANIMITE

Constitution des 5 commissions
ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 avril 2014

VILLE DE COLMAR
Bureau des Assemblées

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

Point n° 5 ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Rapporteur : Monsieur le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

En vue d'une discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions, le Conseil Municipal peut constituer des commissions spéciales en application de l'article L. 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire préside ces commissions. Il peut déléguer à cet effet un adjoint ou un membre du conseil municipal.

Les résolutions y sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les commissions proposées sont les suivantes :

- Commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité
  (Sécurité – Affaires Civiles – Affaires Juridiques – Commande Publique – Moyens Immobiliers et Mobiliers des Services – Salles Municipales – Ressources Humaines – Environnement Numérique - Affaires diverses).

- Commission de l'aménagement urbain
  (Urbanisme – Rénovation Urbaine – Architecture – Voirie et Réseaux).

- Commission de l'environnement, du développement durable et des modes de déplacement
  (Agenda 21 - Espaces Verts – Propreté – Economies d'Energie – Accessibilité).

- Commission de l'attractivité et des affaires économiques de la Ville (Commerce – Artisanat – Tourisme) et celles en lien avec la CAC (y compris relations internationales)

- Commission de l'enseignement, de la jeunesse, de la culture et des sports

- Toutes commissions réunies pour les synthèses budgétaires

KD

LE CONSEIL MUNICIPAL
Vu l'avis des Commissions Réunies

DECIDE

la mise en place des commissions susvisées.

A ELU

les membres ci-après pour la composition des commissions :

Commission des services à la population, de la solidarité, de la politique de la ville et de la sécurité

M. BRUGGER - Mme CHARLUTEAU - Mme DENEUVILLE - Mme HOUPIN – Mme GANTER - M. JAEGY - M. WEISS - Mme DOLLE - M. HAMDAN - M. LEUZY – Mme PELLETIER - Mme WOLFS-MURRISCH – M. HILBERT – M. OUADI – Mme BRANDALISE – Mme BENNAGHMOUCH – M. ERNST

Commission de l'aménagement urbain

Mme CHELKOVA - Mme DENEUVILLE - M. FRIEH - M. HANAUER - Mme HOUPIN - Mme SIFFERT - M. SISSLER - Mme UHLRICH-MALLET - Mme BARDOTTO - GOMEZ – M. GRUNENWALD - Mme HUTSCHKA - M. REMOND - M. RENIS - Mme STRIEBIG-THEVENIN - Mme ZINCK – M. HILBERT – M. DENECHAUD - M. MEISTERMANN - Mme VALENTIN

Commission de l'environnement, du développement durable et des modes de déplacement

M. FRIEH - M. HANAUER - Mme SIFFERT - M. SISSLER - Mme DOLLE - Mme HUTSCHKA - Mme SCHOENENBERGER - M. WAEHREN - M. YILDIZ - M. HILBERT - M. DENECHAUD - M. MEISTERMANN - Mme KLINKERT - M. ERNST

KD

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

Commission de l'attractivité et des affaires économiques de la Ville et celles en lien avec la CAC

Mme DENEUVILLE - M. DREYFUSS - Mme GANTER - M. JAEGY - Mme BARDOTTO-GOMEZ - M. BECHLER - M. CLOR - M. DENZER-FIGUE - Mme ERHARD - M. GRUNENWALD - Mme HOFF - Mme LATHOUD - M. LEUZY - M. RENIS - Mme WOLFS-MURRISCH - Mme SANCHEZ - M. BURGER - Mme BENNAGHMOUCH - Mme VALENTIN - M. ERNST

Commission de l'enseignement, de la jeunesse, de la culture et des sports

M. BRUGGER - Mme CHARLUTEAU - Mme CHELKOVA - M. FRIEH - M. HANAUER - Mme HOUPIN - M. SISSLER - Mme UHLRICH-MALLET - M. WEISS – M. BECHLER - M. CLOR - M. DENZER-FIGUE - Mme ERHARD - Mme HOFF – Mme LATHOUD - Mme PELLETIER - Mme SCHOENENBERGER - Mme STRIEBIG-THEVENIN - Mme ZINCK - M. YILDIZ - Mme SANCHEZ - Mme BRANDALISE – Mme KLINKERT - M. OUADI - Mme VALENTIN

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Le Maire

ADOPTÉ

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 AVR. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

KD

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 16.04.2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusée : 1

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Point 6 Election des représentants de la Ville dans les Sociétés d'Economie Mixte.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

A donné procuration :

Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU) :

Nombre de voix pour : 40
contre : 0
abstentions : 9

Société Anonyme d'Economie Mixte d'Aménagement et de Construction Centre Alsace (SACCA) Conseil d'Administration :

Sur le 8ème poste,

Nombre de voix pour M. ERNST : 37
Nombre de voix pour M. OUADI : 7
Bulletins blancs : 4

Société d'Economie Mixte pour la Construction de Logements dans le Haut-Rhin (SEMCLOHR) :

Nombre de voix pour : 38
contre : 0
abstentions : 11

Société Anonyme d'Economie Mixte VIALIS :

Nombre de voix pour : 38
contre : 0
abstentions : 11

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale La Maison de l'Alsace à Paris :

Nombre de voix pour : 38
contre : 0
abstentions : 11

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 avril 2014

VILLE DE COLMAR
Bureau des Assemblées

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Conseil Municipal du 16 avril 2014

Point n° 6 ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DANS LES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE

Rapporteur : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

Afin d'éviter toute interruption dans le fonctionnement des diverses sociétés d'économie mixte dans lesquelles la Ville est actionnaire, il convient d'y désigner les représentants de la Ville comme suit :

Société Colmarienne de Chauffage Urbain (S.C.C.U.)	: 6 sièges
Société Anonyme d'Economie Mixte d'Aménagement et de Construction Centre Alsace (SACCA) Conseil d'Administration	: 8 sièges
Société d'Economie Mixte pour la Construction de Logements dans le Haut-Rhin (S.E.M.C.L.O.H.R.)	: 1 siège
Société Anonyme d'Economie Mixte VIALIS	: 5 sièges
Société Anonyme d'Economie Mixte Locale LA MAISON DE L'ALSACE A PARIS	: 1 siège

L'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les délégués sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours, à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Aussi, je vous prie de bien vouloir procéder à l'élection des représentants de l'Assemblée municipale dans les différentes sociétés d'économie mixte.

KD

VILLE DE COLMAR
Bureau des Assemblées

Conseil Municipal du 16 avril 2014

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

vu l'avis des Commissions Réunies

A ELU

LES REPRESENTANTS CI-APRES :

Société Colmarienne de Chauffage Urbain (S.C.C.U.)

M. le Maire – M. SISSLER – M. FRIEH – Mme SCHOENENBERGER – Mme HUTSCHKA – M. RENIS

Société Anonyme d'Economie Mixte d'Aménagement et de construction Centre Alsace (SACCA) (Conseil d'Administration)

M. le Maire - Mme CHARLUTEAU - MM. HEMEDINGER – WEISS – FRIEH – REMOND - Mme HUTSCHKA - M. ERNST

Société d'Economie Mixte pour la Construction de Logements dans le Haut-Rhin (S.E.M.C.L.O.H.R.)

M. REMOND

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Société Anonyme d'Economie Mixte VIALIS

M. le Maire – Mme CHARLUTEAU – M. HEMEDINGER – M. YILDIZ – M. DENZER-FIGUE

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale La Maison de l'Alsace à Paris

Mme LATHOUD

Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 AVR. 2014

Le Maire,

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

KD

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 16.04.2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusée : 1

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Point 7 Election des représentants de la Ville de Colmar dans les différents organismes intercommunaux.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

A donné procuration :

Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

Syndicat Intercommunal forestier du Massif des Châteaux

Nombre de voix pour : 49
contre : 0
abstention : 0

Syndicat de la Blind et du Canal de Widensolen

Nombre de voix pour : 42
contre : 0
abstentions : 7

Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim et Environs

Nombre de voix pour : 49
contre : 0
abstention : 0

Syndicat Mixte Immobilier pour la Gestion du Centre de Formation Professionnelle des Jeunes

Nombre de voix pour : 49
contre : 0
abstentions : 0

Syndicat Mixte de la Lauch Aval

Nombre de voix pour : 42
contre : 0
abstentions : 7

Syndicat Mixte de la Fecht Aval et du Strengbach

Nombre de voix pour : 42
contre : 0
abstentions : 7

Syndicat Mixte de l'Ill

Nombre de voix pour : 42
contre : 0
abstentions : 7

Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux (Brigades Vertes)

Nombre de voix pour : 49
contre : 0
abstention : 0

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Nombre de voix pour : 42
contre : 0
abstentions : 7

Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar, Rouffach et Environs

Nombre de voix pour : 49
contre : 0
abstention : 0

Syndicat Intercommunal Opéra National du Rhin

Nombre de voix pour : 40
contre : 0
abstentions : 9

Grand Pays de Colmar (Assemblée Générale)

Nombre de voix pour : 39
contre : 0
abstentions : 10

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 avril 2014

VILLE DE COLMAR
Bureau des Assemblées

Conseil Municipal du 16 avril 2014

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Point n° 7 ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE COLMAR DANS LES DIFFERENTS ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Rapporteur : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

Afin d'éviter toute interruption dans le fonctionnement des divers organismes de regroupement intercommunaux, il convient d'élire les représentants de la Ville aux syndicats mixtes ou intercommunaux suivants ainsi qu'au Grand Pays de Colmar :

- Syndicat Intercommunal forestier du Massif des Châteaux : 2 sièges titulaires
  1 siège suppléant
- Syndicat de la Blind et du Canal de Widensolen : 1 siège titulaire
  1 siège suppléant
- Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim : 3 sièges titulaires
- Syndicat Mixte Immobilier pour la Gestion du Centre de Formation Professionnelle des Jeunes : 3 sièges titulaires
- Syndicat Mixte de la Lauch Aval : 2 sièges titulaires
  2 sièges suppléants
- Syndicat Mixte de la Fecht Aval et du Strengbach : 2 sièges titulaires
  2 sièges suppléants
- Syndicat Mixte de l'Ill : 2 sièges titulaires
- Syndicat Mixte des Gardes Champêtres
- Intercommunaux (Brigades Vertes) : 1 siège titulaire
  1 siège suppléant
- Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : 1 siège titulaire
- Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar, Rouffach et Environs : 3 sièges titulaires
  3 sièges suppléants

KD

VILLE DE COLMAR
Bureau des Assemblées

Conseil Municipal du16 avril 2014

- Syndicat Intercommunal Opéra du Rhin : 4 sièges titulaires
  4 sièges suppléants

- Grand Pays de Colmar
  Assemblée Générale : 3 sièges titulaires

L'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les délégués sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours, à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Aussi, je vous prie de bien vouloir procéder à l'élection des représentants de l'Assemblée municipale dans les différents organismes de regroupement intercommunal.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis des Commissions Réunies

A ELU

LES REPRESENTANTS CI-APRES :

Syndicat Intercommunal forestier du Massif des Châteaux

Titulaires : Mme SIFFERT - Mme WOLFS-MURRISCH
Suppléant : M. BURGER

Syndicat de la Blind et du Canal de Widensolen

Titulaire : M. WAEHREN
Suppléant : M. SISSLER

Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim et Environs

Titulaires : Mme STRIEBIG-THEVENIN - M. BRUGGER – M. HILBERT

Syndicat Mixte Immobilier pour la Gestion du Centre de Formation Professionnelle des Jeunes

Titulaires : M. FRIEH - M. BECHLER – Mme BENNAGHMOUCH

KD

VILLE DE COLMAR
Bureau des Assemblées

Conseil Municipal du16 avril 2014

Syndicat Mixte de la Lauch Aval

Titulaires : M. HANAUER – Mme SIFFERT
Suppléants : Mme BARDOTTO-GOMEZ – Mme HUTSCHKA

Syndicat Mixte de la Fecht Aval et du Strengbach

Titulaires : M. HANAUER – M. WAEHREN
Suppléants : Mme SIFFERT – M. SISSLER

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Syndicat Mixte de l'Ill

Titulaires : M. SISSLER – M. WAEHREN

Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux (Brigades Vertes)

Titulaire : M. HANAUER
Suppléant : M. OUADI

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Titulaire : M. WAEHREN

Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar, Rouffach et Environs

Titulaires : M. HANAUER - M. FRIEH - M. BURGER
Suppléants : M. REMOND - M. SISSLER - Mme SIFFERT

Syndicat Intercommunal Opéra National du Rhin

Titulaires : Mme CHELKOVA - Mme PELLETIER - Mme SCHOENENBERGER - Me MULLER

Suppléants : Mme BARRET - Mme HILDENBRAND-MONNIER - M. KRITTER

Grand Pays de Colmar (Assemblée Générale)

Titulaires : M. le Maire - M. RENIS - M. GRUNENWALD

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 AVR. 2014

Le Maire,

ADOPTÉ

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

KD

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 16.04.2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusée : 1

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Point 8 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

A donné procuration :

Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

Ont obtenu au scrutin de liste au plus fort reste avec 4 listes :

Liste « Colmar j'aime avec Gilbert MEYER »	**38 voix**
Liste « Colmar veut bouger »	**7 voix**
Liste « VIVRE COLMAR, ville verte, ouverte et solidaire »	**2 voix**
Liste « Un nouvel élan pour Colmar »	**2 voix**

Les élus figurent dans le corps de la délibération.

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 avril 2014

VILLE DE COLMAR
Bureau des Assemblées

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

Point n° 8 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Rapporteur : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

Commission d'appel d'offres :

L'article 22 du Code des Marchés Publics stipule que lorsqu'il s'agit d'une commune de 3.500 habitants et plus, la commission d'appel d'offres est composée du Maire ou son représentant, président, et de cinq membres du Conseil municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

En outre, l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation.

En vertu des dispositions combinées des articles précités, il y a donc lieu de procéder à l'élection des membres titulaires et des suppléants de la commission d'appel d'offres, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, étant précisé que chaque titulaire pourra être remplacé, en cas d'absence, par un des suppléants élus, dans le respect de la représentation proportionnelle.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL
vu l'article 22 du Code des Marchés Publics

vu l'avis des Commissions Réunies

A ELU

Commission d'Appel d'Offres

comme titulaires : M. RENIS - M. REMOND - M. GRUNENWALD - M. DENZER-FIGUE - M. MEISTERMANN

comme suppléants : M. WAEHREN - Mme HOUPIN - M. LEUZY - Mme PELLETIER - Mme BRANDALISE

Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 AVR. 2014
Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire,

ADOPTÉ

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 16.04.2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusée : 1

Point 9 Désignation d'un membre du conseil municipal en vue de figurer sur la liste établie par le Conseil de Discipline de Recours pour la Région Alsace.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

A donné procuration :

Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

LE RAPPORT EST ADOPTE

Nombre de voix pour : 42
contre : 0
abstentions : 7

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 avril 2014

MAIRIE DE COLMAR
Direction des Ressources Humaines

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

Point N° 9 DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE FIGURER SUR LA LISTE ETABLIE PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS POUR LA REGION ALSACE

Rapporteur : Monsieur le premier Adjoint Yves HEMEDINGER

Le conseil de discipline de recours pour la Région Alsace est un organisme paritaire dont la gestion est confiée au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin. Il est présidé par un magistrat de l'ordre administratif.

Il statue sur les dossiers disciplinaires des agents territoriaux des collectivités alsaciennes déjà examinés par les conseils de discipline de première instance de chaque collectivité.

Il est composé à parité de représentants syndicaux et de représentants des collectivités locales d'Alsace.

Ces derniers sont désignés par tirage au sort par le président du conseil de discipline de recours parmi une liste comportant pour chaque commune alsacienne de plus de 20 000 habitants, le nom d'un conseiller municipal désigné par l'assemblée dont il fait partie (article 18-3° du décret n°89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux).

Il vous est ainsi proposé de désigner un membre de notre conseil municipal en vue de figurer sur la liste servant de base au tirage au sort.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL,

Vu l'avis des Commissions Réunies,

après avoir délibéré,

DESIGNE

Monsieur Jean-Jacques WEISS pour figurer sur la liste servant de base au tirage au sort des représentants des collectivités locales au conseil de discipline de recours pour la Région Alsace,

DONNE

pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 AVR. 2014
Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire,

ADOPTÉ

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 16.04.2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusée : 1

Point 10 Election des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

A donné procuration :

Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

LE RAPPORT EST ADOPTE

Nombre de voix pour : 48
contre : 0
abstention : 1

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 avril 2014

VILLE DE COLMAR
Service Juridique

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

Point n° 10 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Rapporteur : Monsieur l'Adjoint WEISS

L'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales a prévu, au titre de la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics, l'obligation pour les communes de plus de 10 000 habitants de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour « *l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière* ». En outre, elle est appelée à se réunir, notamment, pour examiner les rapports annuels établis par les délégataires de services publics.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville a été instituée par délibération du 10 mars 2003.

Présidée par le Maire, elle comprend en outre depuis son origine des membres de l'assemblée délibérante (5 titulaires et 5 suppléants) désignés selon le principe de la représentation proportionnelle, ainsi que des représentants d'associations locales (10) nommés par l'assemblée délibérante et des représentants des services gestionnaires (7).

Un règlement intérieur fixe les conditions de fonctionnement particulières de la Commission.

Il vous est donc proposé d'approuver la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux comme suit :

- 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants élus par le Conseil municipal en son sein,
- 10 représentants des usagers,
- 7 représentants des gestionnaires de service.

KD

VILLE DE COLMAR
Bureau des Assemblées

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis des Commissions Réunies

Vu l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir délibéré

APPROUVE

- la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux proposée ci-dessus,
- son règlement intérieur ci-annexé,

DESIGNE

En qualité de membres, les dix-sept représentants des usagers et des gestionnaires de service public, selon la liste ci-annexée

ELIT

En qualité de membres titulaires et suppléants pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, les conseillers municipaux suivants :

Membres titulaires (5)
- Mme CHARLUTEAU
- M. FRIEH
- M. REMOND
- M. SISSLER
- Mme VALENTIN

Membres suppléants (5)
- M. RENIS
- Mme SIFFERT
- M. BRUGGER
- Mme GANTER
- M. DENECHAUD

CHARGE

Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 AVR. 2014
Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire

ADOPTÉ

VILLE DE COLMAR
Service Juridique

Annexe n° 1 au point n° 10
Election des membres de la CCSPL
Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

COLLEGE DES USAGERS : 10

- l'Union Fédérale des Consommateurs du Haut-Rhin ;
- l'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées ;
- l'Union Départementale des Associations Familiales du Haut-Rhin ;
- la Mission Locale ;
- l'Organisation Générale des Consommateurs ;
- l'Office Municipal des Sports ;
- l'Office Municipal de la Culture ;
- Le MEDEF Alsace ;
- la Chambre des Métiers ;
- le Syndicat des Propriétaires et des Copropriétaires.

COLLEGE DES GESTIONNAIRES DE SERVICE : 7

- Vialis ;
- La Société Colmarienne de Chauffage Urbain ;
- Colmar Expo SA ;
- La Société de l'Aéroport de Colmar SAS ;
- l'Association pour la Promotion des Sports de Glace ;
- l'Association PREALIS ;
- l'Association du Musée Animé du Jouet et du Petit Train.

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL : 5

5 titulaires et 5 suppléants

Soit au total : 22 membres.

- Au titre de conseiller technique, la Direction Départementale de la Cohésion et de la Protection des Populations.

10

VILLE DE COLMAR
Service Juridique

Annexe n° 2 au point n° 10
Election des membres de la CCSPL
Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

VILLE DE COLMAR
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
- REGLEMENT INTERIEUR -

L'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales impose l'obligation pour les communes de plus de 10 000 habitants, de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux « *pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière* », ci-après dénommée « la Commission ».

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 avril 2014, a approuvé sa constitution et en a désigné ses membres.

Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions de fonctionnement particulières de la Commission.

Article 1er : Présidence

La Commission est présidée par le Maire, président de droit, ou son représentant désigné par lui en cas d'empêchement.

Article 2 : Membres

La Commission est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus, issus du Conseil Municipal, et de 17 représentants des usagers et des délégataires, répartis en trois collèges : les membres de l'assemblée délibérante, les usagers des services publics et les gestionnaires de service public, désignés par les organismes dont la liste est annexée au présent règlement.

Le Maire ou son représentant peut inviter à participer à la réunion, toute personne de l'administration communale ou extérieure, qu'il juge utile de consulter sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Article 3 : Rôle

La Commission a pour objet de permettre l'expression des usagers et a un rôle consultatif uniquement.

Ses membres donnent leur avis sur toute question concernant le fonctionnement des services publics exploités en régie dotée de l'autonomie financière, ainsi que pour l'ensemble des services que la Ville a confiés à un tiers par voie de convention de délégation de service public.

Les opérateurs de service ont notamment pour mission de répondre à toutes les questions émanant du collège des usagers.

Article 4 : Convocation

La Commission est convoquée par le Maire ou son représentant selon l'ordre du jour qu'il aura déterminé et joint à chaque convocation.

Article 5 : Organisation des débats

Les affaires inscrites à l'ordre du jour sont présentées à la Commission.

Des affaires non inscrites à l'ordre du jour ne peuvent être discutées que si, sur proposition du Maire, la Commission en décide ainsi à la majorité absolue de ses membres présents.

Le secrétariat de la Commission est assuré par le Service Juridique de la Ville.

10

VILLE DE COLMAR
Service Juridique

Annexe n° 2 au point n° 10
Election des membres de la CCSPL
Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

Article 6 : Avis

Chaque point examiné fait l'objet d'un avis donné à la majorité absolue des membres présents.

Les personnes invitées au titre du 2ème paragraphe de l'article 2 du présent règlement ne peuvent pas prendre part au vote.

Un relevé des avis est établi par le secrétariat de la Commission et est diffusé à ses membres.

Article 7 : Suivi des travaux de la Commission

Les travaux de la Commission donnent lieu chaque année à l'élaboration d'un rapport qui est transmis à ses membres.

Le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédente.

Fait à Colmar, le

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 16.04.2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusée : 1

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Point 11 Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et désignation des représentants de la Ville.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

A donné procuration :

Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 avril 2014

REÇU A LA PRÉFECTURE

25 AVR. 2014

MAIRIE DE COLMAR
Direction de l'Enseignement, de la Petite Enfance
et de la Solidarité

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

Point N° 11 FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar est à renouveler suite aux élections municipales.

En vertu de l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il appartient au Conseil Municipal de fixer par délibération le nombre des membres du Conseil d'Administration.

Présidé de droit par le Maire, ce Conseil comprend en nombre égal des membres élus au sein du Conseil Municipal et des membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum.

Lors de la création du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar par délibération du 28 juin 2010, le Conseil Municipal avait fixé à 11 le nombre de membres du CCAS, répartis comme suit :

- le Maire, Président de droit
- 5 membres élus au sein du Conseil Municipal au scrutin de liste, à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel
- 5 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis des Commissions Réunies
après avoir délibéré

DECIDE

la fixation à 11 du nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar.

PROCEDE

à la désignation de cinq membres du Conseil Municipal :
- Mme CHARLUTEAU
- Mme HOUPIN
- Mme DOLLE
- M. WEISS
- Mme SANCHEZ

CHARGE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 AVR. 2014

Le Maire

ADOPTÉ

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 16.04.2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusée : 1

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Point 12 Election des représentants de la Ville au sein de divers organismes et associations à caractère social, culturel, sportif, économiques et autres.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

A donné procuration :

Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

Maison de la Famille : **La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions**

Institut Médico Pédagogique les Catherinettes (Conseil de la Vie Sociale) :
La proposition est adoptée avec 48 voix pour et 1 abstention

Institut Médico Professionnel (Conseil de la Vie Sociale) :
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Association Espoir :
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Association Action Education 68 :
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Hôpitaux Civils de Colmar (Conseil de surveillance) :
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Centre pour Personnes Agées des Hospices Civils de Colmar (Conseil de surveillance) :
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Centre Départemental de Repos et de Soins (Conseil de surveillance) :
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Résidence Hospitalière de la Weiss à Kaysersberg (Conseil de surveillance) :
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Association pour l'Hospitalisation et la coordination des soins à Domicile du Centre-Alsace :
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) :
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Maison des Jeunes et de la Culture (Conseil d'Administration) :
Monsieur le Maire ou son représentant
Mr. Le Maire propose Mme CHELKOVA.

Association des Loisirs et d'Education Permanente (ALEP) (Conseil d'Administration) :
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Office Municipal de la Culture :
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Comédie de l'Est :
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Office Municipal des Sports
Sur le 6ème poste,
Nombre de voix pour M. SISSLER : 34
Nombre de voix pour M. BURGER : 4
Bulletins blancs : 4

Association Festival de Colmar
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

ACMISA – Action Culturelle en Milieu Scolaire d'Alsace (Groupement d'Intérêt Public)
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Etablissement Public Port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach :
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Office de Tourisme de Colmar (Conseil d'Administration) :
La proposition est adoptée avec 39 voix pour et 10 abstentions

Association de la Régio du Haut-Rhin :
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Conseil d'Administration de l'Observatoire de la Nature :
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Institut CONFUCIUS D'ALSACE :
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

« Pôle Habitat » Colmar – Centre Alsace – OPH (Conseil d'Administration)
(Nouvelle gouvernance) :
La proposition est adoptée avec 38 voix pour et 11 abstentions

Colmar Habitat HLM (Commission d'attribution des logements) :
Monsieur le Maire de droit ou son représentant
Monsieur le Maire propose M. REMOND.

Association foncière urbaine des îlots de rénovation F (Galerie du Rempart) et C1 (compris entre les rues Rapp, du Nord et Etroite) :
Monsieur le Maire ou son représentant
Monsieur le Maire propose M. REMOND
PUIS POUR LA DESIGNATION DES TITULAIRES ET DES SUPPLEANTS : 49 voix pour

Association Syndicale libre des propriétaires de lots du secteur A de la Zup de Colmar (quartier Albert Schweitzer) :
La proposition est adoptée avec 39 voix pour et 10 abstentions

Association Syndicale des îlots E et C de la Zup de Colmar :
La proposition est adoptée avec 39 voix pour et 10 abstentions

Association Syndicale libre de l'îlot H de la Zup de Colmar :
La proposition est adoptée avec 39 voix pour et 10 abstentions

Commission Locale du Secteur Sauvegardé (COLOSS) :
La proposition est adoptée avec 49 voix.

PACT du Haut-Rhin (protection – amélioration – conservation – transformation de l'habitat) (DOMIAL) :
La proposition est adoptée avec 41 voix pour et 8 abstentions

PROCIVIS – SACICAP
La proposition est adoptée avec 41 voix pour et 8 abstentions

Association Syndicale Libre Place Lacarre :
La proposition est adoptée avec 41 voix pour et 8 abstentions

Commission Régionale du Patrimoine et des Sites :
La proposition est adoptée avec 49 voix.

Section de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) :
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Représentation à la Commission Locale d'Evaluation et de transfert de charges de la CAC de Colmar :
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Commission mixte de liaison du Musée des Usines Municipales :
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Association Musée des Usines Municipales :
Monsieur le Maire de droit ou son représentant
Monsieur le Maire propose Mme CHARLUTEAU.

Commission Communale et Intercommunale Consultative de la Chasse :
Monsieur le Maire ou son représentant
Monsieur le Maire propose M. HANAUER.
Puis pour la désignation des titulaires et des suppléants, la proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Commission Communale et Intercommunale de Dévolution (lots de chasse) :
Monsieur le Maire ou son représentant
Monsieur le Maire propose M. HANAUER
Puis pour la désignation des titulaires et des suppléants, la proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Association foncière de Colmar :
Monsieur le Maire de droit ou son représentant
Monsieur le Maire propose M. HANAUER.

Association des maires des communes forestières :
La proposition est adoptée avec 39 voix pour et 10 abstentions

Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Biologique Dirigée du Niederwald :
La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Comité d'usagers au Centre Socioculturel de Colmar :
Monsieur le Maire ou son représentant
Monsieur le Maire propose Melle DENEUVILLE
Sur le 5ème poste
Nombre de voix pour M. HILBERT : 34
Nombre de voix pour Mme VALENTIN : 12
Bulletins blancs : 4

Comité d'orientation scientifique et technique du pôle d'innovation national en efficacité énergétique et en énergies renouvelables de Colmar :
La proposition est adoptée avec 39 voix pour et 10 abstentions

Lycée polyvalent Blaise Pascal
Lycée Martin Schongauer – LEGTP
Lycée Bartholdi
Lycée Camille Sée
CFA – Centre Alsace Marcel Rudlof
CFAI

La proposition est adoptée avec 49 voix.

Institution Saint-Jean : Monsieur le Maire ou son représentant
Monsieur le Maire propose Mme GANTER

Institution de l'Assomption : Monsieur le Maire ou son représentant
Monsieur le Maire propose Mme LATHOUD

Collège Victor Hugo
Collège Pfeffel
Collège Berlioz
Collège Molière
Ecole Jean Macé
Ecole Saint-Exupéry
Ecole Sébastien Brant
Ecole Maurice Barrès
Ecole Saint-Nicolas
Ecole Louis Pasteur
Ecole J.J. Waltz
Ecole Anne Frank
Ecole Christian Pfister
Ecole J.J. Rousseau
Ecole Serpentine
Ecole Adolphe Hirn
Ecole bilingue Georges Wickram

La proposition est adoptée avec 49 voix.

Ecole maternelle Maurice Barrès
Ecole maternelle Sébastien Brant
Ecole maternelle Jean de la Fontaine
Ecole maternelle Anne Frank
Ecole maternelle Les Géraniums
Ecole maternelle Les Lilas
Ecole maternelle Les Muguets
Ecole maternelle Oberlin
Ecole maternelle Les Pâquerettes
Ecole maternelle Pasteur
Ecole maternelle Les Roses
Ecole maternelle Saint-Exupéry
Ecole maternelle Les Tulipes
Ecole maternelle Les Violettes
Ecole maternelle J.J. Waltz
Ecole maternelle Les Coquelicots
Ecole maternelle Jean Macé
Ecole maternelle Serpentine
Ecole maternelle Les Marguerites
Ecole maternelle Sainte-Anne
Ecole maternelle Les Hortensias
Ecole maternelle Les Primevères
Ecole maternelle Les Magnolias

La proposition est adoptée avec 49 voix.

Paroisse Sainte-Antoine
Paroisse Saint-François d'Assise
Paroisse Saint-Joseph
Paroisse Saint-Léon
Paroisse Sainte-Marie
Paroisse Saint-Martin
Paroisse Saint-Paul
Paroisse Saint-Vincent-de-Paul

La proposition est adoptée avec 40 voix pour et 9 abstentions

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 avril 2014

VILLE DE COLMAR
Bureau des Assemblées

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

Point n° 12 ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL, CULTUREL, SPORTIF, ECONOMIQUE ET AUTRES

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Rapporteur : M. le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

La Ville dispose de représentations dans divers organismes ou associations participant à la vie communale.

Il convient de procéder à leur désignation.

LE CONSEIL

Vu l'avis des Commissions Réunies

A ELU
LES REPRESENTANTS SUIVANTS :

1. SECTEUR SOCIAL

Maison de la Famille

Titulaires : Mme UHLRICH-MALLET - Mme STRIEBIG-THEVENIN

Institut Médico Pégadogique Les Catherinettes (Conseil de la Vie Sociale)

Mme CHARLUTEAU

Institut Médico Professionnel (Conseil de la Vie Sociale)

Mme CHARLUTEAU

Association « Espoir »

Titulaire : Mme CHARLUTEAU
Suppléant : M. WAEHREN

KD

Association Action Education 68

Titulaire : Mme UHLRICH-MALLET
Suppléant : M. FRIEH

Hôpitaux Civils de Colmar (Conseil de surveillance)

Monsieur le Maire
+ M. WEISS (suppléant : M. HAMDAN)

Centre pour Personnes Agées des Hospices Civils de Colmar (Conseil de la Vie Sociale)

Titulaire : Mme HOUPIN

Centre Départemental de Repos et de Soins (Conseil de surveillance)

Titulaire : Mme HOUPIN

Résidence hospitalière de la Weiss à Kaysersberg (Conseil de surveillance)

Titulaire : Mme HOUPIN

Association pour l'Hospitalisation et la coordination des soins à Domicile du Centre-Alsace

Titulaire : Mme CHARLUTEAU

Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.)

Titulaire : Mme CHARLUTEAU

2. ENSEIGNEMENT - CULTURE - SPORT

Maison des Jeunes et de la Culture (Conseil d'Administration)

Monsieur le Maire ou son représentant : Mme CHELKOVA

Association des Loisirs et d'Education Permanente (A.L.E.P.) (Conseil d'Administration)

Titulaire : Mme STRIEBIG-THEVENIN

Office Municipal de la Culture

Titulaires : Mme CHELKOVA - Mme CHARLUTEAU - Mme SCHOENENBERGER – Mme ZINCK

Comédie de l'Est

Monsieur le Maire ou son représentant Mme CHELKOVA

Titulaires : Mme SCHOENENBERGER – Mme HOFF

Office Municipal des Sports

Titulaires : M. BRUGGER - M. HAMDAN - M. DENZER-FIGUE - Mme SCHOENENBERGER - M. CLOR - M. SISSLER

Association Festival de Colmar

M. le Maire représenté par M. GRUNENWALD

Titulaires : Me MULLER - Mme HOFF - Mme ZINCK - Mme ERHARD

ACMISA – Action Culturelle en Milieu Scolaire d'Alsace (Groupement d'Intérêt Public)

Titulaire : Mme UHLRICH-MALLET
Suppléant : Mme STRIEBIG-THEVENIN

3. SECTEUR ECONOMIQUE

Etablissement Public Port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach

Titulaire : M. DREYFUSS

Office de Tourisme de Colmar (Conseil d'Administration)

Monsieur le Maire ou son représentant M. GRUNENWALD

Titulaires : Mme JACK - M. RENIS - Mme LATHOUD - M. DREYFUSS – Mme WOLFS-MURRISCH

Association de la Régio du Haut-Rhin

Titulaire : Mme GANTER

KD

Conseil d'Administration de l'Observatoire de la Nature

Un membre de droit : M. FRIEH

Institut CONFUCIUS D'ALSACE

Titulaire (de droit) : Mme GANTER

4. CONSTRUCTION – AMENAGEMENT

« Pôle Habitat » Colmar – Centre Alsace - OPH (Conseil d'Administration)
(Nouvelle gouvernance)

Représentants du Conseil municipal : M. le Maire - Mme CHARLUTEAU - MM. HEMEDINGER - WEISS - FRIEH - REMOND

Personnes qualifiées – 2 élus locaux hors du Conseil municipal : M. Jean-Marie BALDUF – M. Mathieu THOMANN

Personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement ou d'affaires sociales: MM. Robert BLATZ - Jean-Marie FELLMANN - Serge THIRODE - Pascal WEILL - Jeff OUADI

Personne représentant les associations agréées dans le domaine de l'insertion ou du logement des personnes défavorisées : M. Hubert PHILIPP

Colmar Habitat HLM (Commission d'attribution des logements)

Monsieur le Maire de droit ou son représentant M. REMOND

Association foncière urbaine des îlots de rénovation F (Galerie du Rempart) et C1 (compris entre les rues Rapp, du Nord et Etroite)

Monsieur le Maire ou son représentant M. REMOND

Titulaires (dénomination syndic) : Mme BARDOTTO-GOMEZ - Mme BENNAGHMOUCH
Suppléants (dénomination syndic) : Mme HUTSCHKA - Mme BRANDALISE

KD

VILLE DE COLMAR
Bureau des Assemblées

Conseil Municipal du 16 avril 2014

Association Syndicale libre des propriétaires de lots du secteur A de la Zup de Colmar (quartier Albert Schweitzer)

Titulaires (dénomination syndic) : Mme DENEUVILLE - M. REMOND
Suppléants (dénomination syndic) : Mme LATHOUD - M. DENZER-FIGUE

Association Syndicale des îlots E et C de la Zup de Colmar

Titulaires (dénomination syndic) : Mme DENEUVILLE - M. REMOND
Suppléants (dénomination syndic) : M. SISSLER - Mme HOUPIN

Association Syndicale libre de l'îlot H de la Zup de Colmar

Titulaires (dénomination syndic) : Mme DENEUVILLE - M. REMOND
Suppléants (dénomination syndic) : M. SISSLER - Mme HOUPIN

Commission Locale du Secteur Sauvegardé (COLOSS)

Titulaires : M. HEMEDINGER - M. RENIS - M. LEUZY - Mme HOFF - M. SISSLER

Suppléants : M. JAEGY - M. WAEHREN - M. CLOR - M. ERNST - M. DENECHAUD

PACT du Haut-Rhin (protection - amélioration - conservation - transformation de l'habitat) (DOMIAL)

Titulaire : M. HEMEDINGER
Suppléant : M. REMOND

PROCIVIS – SACICAP

Titulaire : M. FRIEH

Association Syndicale Libre Place Lacarre

Titulaire : M. SISSLER

Commission Régionale du Patrimoine et des Sites

Titulaire : M. SISSLER
Suppléant : M. MEISTERMANN

Section de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS)

Titulaire : M. SISSLER

KD

5. DIVERS

Représentation à la Commission Locale d'Evaluation et de transfert de charges de la CAC de Colmar

Titulaires : M. HEMEDINGER - M. JAEGY

Commission mixte de liaison du Musée des Usines Municipales

Titulaires : Mme CHARLUTEAU - Mme CHELKOVA - Mme ZINCK

Association Musées des Usines Municipales

Monsieur le Maire de droit ou son représentant Mme CHARLUTEAU

Commission Communale et Intercommunale Consultative de la Chasse

Monsieur le Maire ou son représentant M. HANAUER

Titulaires : M. WAEHREN - Mme WOLFS-MURRISCH
Suppléants : M. DENZER-FIGUE - Mme PELLETIER

Commission Communale et Intercommunale de Dévolution (lots de chasse)

Monsieur le Maire ou son représentant M. HANAUER

Titulaires : Mme SIFFERT - M. SISSLER - M. WAEHREN - M. BRUGGER - M. HAMDAN

Suppléants : M. BECHLER - M. JAEGY - M. HEMEDINGER - Mme GANTER – Mme HUTSCHKA

Association foncière de Colmar

Le Maire de droit ou son représentant M. HANAUER

Association des maires des communes forestières

Titulaire : M. HANAUER
Suppléant : Mme SIFFERT

Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Biologique Dirigée du Niederwald

Titulaire : M. HANAUER

KD

Comité d'usagers au Centre Socioculturel de Colmar

Monsieur le Maire ou son représentant Mme DENEUVILLE - Mme HOUPIN - M. FRIEH - M. YILDIZ - M. HILBERT

Comité d'orientation scientifique et technique du pôle d'innovation national en efficacité énergétique et en énergies renouvelables de Colmar

Titulaire : M. FRIEH

6. REPRESENTATION DE LA VILLE AUPRES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DES CONSEILS DE FABRIQUE

Lycée polyvalent Blaise Pascal : (3) Mme DENEUVILLE - Mme PELLETIER - M. ERNST

Lycée Martin Schongauer - LEGTP : (3) Mme ZINCK - M. LEUZY - M. BURGER

Lycée BARTHOLDI : (3) M. FRIEH - Mme STRIEBIG-THEVENIN - Mme HOFF

Lycée Camille Sée : (3) M. YILDIZ - Mme DOLLE - M. OUADI

C.F.A. - Centre Alsace Marcel Rudlof : (1) M. CLOR

C.F.A.I. : (1) M. DENZER-FIGUE

Institution Saint-Jean : le Maire ou son représentant : Mme GANTER

Institut de l'Assomption : le Maire ou son représentant : Mme LATHOUD

Collège Victor Hugo : (3) Mme STRIEBIG-THEVENIN - M. GRUNENWALD - Mme BENNAGHMOUCH

Collège Pfeffel : (3) Mme HOUPIN - Mme WOLFS-MURRISCH - Mme PELLETIER

Collège Berlioz : (3) M. WAEHREN - Mme UHLRICH-MALLET - M. DENECHAUD

Collège Molière : (3) M. SISSLER - M. YILDIZ - Mme VALENTIN

Ecole Jean Macé : (2) M. HANAUER Mme HUTSCHKA

Ecole Saint-Exupéry : (2) Mme ZINCK - M. LEUZY

Ecole Sébastien Brant : (2) M. HAEGY - M. REMOND

Ecole Maurice Barrès : (2) M. BECHLER - Mme BARDOTTO-GOMEZ

Ecole Saint-Nicolas : (2) M. RENIS - Mme CHELKOVA

Ecole Louis Pasteur : (2) Mme CHARLUTEAU - M. WEISS

Ecole J. J. Waltz : (2) M. SISSLER - M. FRIEH

Ecole Anne Frank : (2) M. YILDIZ - Mme STRIEBIG-THEVENIN

Ecole Christian Pfister : (2) Mme UHLRICH-MALLET - M. OUADI

Ecole J.J. Rousseau : (2) Mme CHELKOVA - M. RENIS

Ecole Serpentine : (2) Mme WOLFS-MURRISCH - Mme GANTER

Ecole Adolphe Hirn : (2) Mme PELLETIER - M. ERNST

KD

Ecole bilingue Georges Wickram : (2) Mme UHLRICH-MALLET - M. GRUNENWALD
Ecole Maternelle Maurice Barrès : (2) M. BECHLER - M. DENECHAUD
Ecole Maternelle Sébastien Brant : (2) M. REMOND - Mme KLINKERT
Ecole Maternelle Jean de la Fontaine : (2) M. WAEHREN - M. HILBERT
Ecole Maternelle Anne Frank : (2) Mme STRIEBIG-THEVENIN - Mme DOLLE
Ecole Maternelle Les Géraniums : (2) Mme WOLFS-MURRISCH - M. HILBERT
Ecole Maternelle Les Lilas : (2) M. GRUNENWALD - M. REMOND
Ecole Maternelle Les Muguets : (2) Mme SCHOENENGERGER - M. ERNST
Ecole Maternelle Oberlin : (2) Mme DE CARVALHO - Mme STRIEBIG-THEVENIN
Ecole Maternelle Les Pâquerettes : (2) Mme SCHOENENBERGER - Mme PELLETIER
Ecole Maternelle Pasteur : (2) M. WEISS - M. JAEGY
Ecole Maternelle Les Roses : (2) Mme DE CARVALHO - Mme UHLRICH-MALLET
Ecole Maternelle Saint-Exupéry : (2) Mme HOUPIN - M. HILBERT
Ecole Maternelle Les Tulipes : (2) Mme ERHARD - Mme SANCHEZ
Ecole Maternelle Les Violettes : (2) Mme DENEUVILLE - Mme VALENTIN
Ecole Maternelle J.J. Waltz : (2) Mme DENEUVILLE - Mme WOLFS-MURRISCH
Ecole Maternelle Les Coquelicots : (2) M. SISSLER M. YILDIZ
Ecole Maternelle Jean Macé : (2) Mme UHLRICH-MALLET - Mme KLINKERT
Ecole Maternelle Serpentine : (2) Mme ERHARD - Mme SIFFERT
Ecole Maternelle Les Marguerites : (2) Mme PELLETIER - M. OUADI
Ecole Maternelle Sainte-Anne : (2) M. GRUNENWALD - Mme BENNAGHMOUCH
Ecole Maternelle Les Hortensias : (2) M. SISSLER - Mme ERHARD
Ecole Maternelle Les Primevères : (2) Mme SCHOENENBERGER - M. HILBERT
Ecole Maternelle Les Magnolias : (2) M. DENZER-FIGUE - M. ERNST
Paroisse Saint-Antoine : (1) Mme SIFFERT
Paroisse Saint-François d'Assise : (1) M. HAMDAN
Paroisse Saint-Joseph : (1) M. DENZER-FIGUE
Paroisse Saint-Léon : (1) M. SISSLER
Paroisse Sainte-Marie : (1) M. CLOR
Paroisse Saint-Martin : (1) Mme CHARLUTEAU
Paroisse Saint-Paul : (1) M. SISSLER
Paroisse Saint-Vincent-de-Paul : (1) M. REMOND

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 AVR. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

Le Maire,

ADOPTÉ

KD

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 16.04.2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusée : 1

Point 13 Fixation des indemnités de fonction des élus municipaux.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

A donné procuration :

Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

LE RAPPORT EST ADOPTE

Nombre de voix pour : 40
contre : 0
abstentions : 9

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 avril 2014

MAIRIE DE COLMAR
Direction des Ressources Humaines

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

Point n°13 : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques WEISS, Adjoint au Maire

En application du Code général des collectivités territoriales, notamment des articles L 2123-20 à L 2123-24 et R 2123-23, les indemnités du Maire, des adjoints au maire, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux sont définies de la façon ci-dessous expliquée.

Il est précisé que le régime proposé est identique à celui appliqué lors de la précédente mandature. Les taux des indemnités sont ainsi maintenus sans majoration, malgré le travail supplémentaire résultant de la diminution du nombre d'adjoints de 17 à 15 et des conseillers municipaux délégués de 18 à 12 et compte tenu des réductions des indemnités résultant par ailleurs des cotisations sociales imposées par l'Etat.

Indemnité du Maire et des adjoints

Pour une commune dont la population est comprise entre 50 000 et 99 999 habitants, l'indemnité maximale du Maire correspond à 110 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 1015. L'indemnité des adjoints correspond à 44 % de cet indice.

Ces indemnités peuvent être majorées de 25 % lorsque la commune est chef-lieu de département. Par ailleurs, lorsque la commune est soumise au régime de la dotation de solidarité urbaine, elle peut être classée dans la strate démographique supérieure (plus de 100 000 habitants). L'indemnité du Maire peut donc être portée à 145 % maximum de l'indice de référence et celle des adjoints à 66 % maximum.

Compte tenu de ce classement, il est proposé :

1°) pour le Maire, de fixer une indemnité correspondant à 145 % de l'indice de référence, majorée au titre de la commune chef-lieu de département, de 25 % sur la part de l'indemnité correspondant à la strate démographique 50 000 - 99 999 habitants.

2°) pour les adjoints, de limiter l'indemnité à 36 % de l'indice de référence, plutôt que 66 %. Ce taux est augmenté de 30 points en faveur du 1er adjoint afin de tenir compte des charges particulières liées à ce mandat. La majoration de 25 % au titre de la commune chef-lieu de département s'applique également à ces indemnités.

Indemnités des conseillers municipaux et des conseillers municipaux délégués

Une indemnité s'élevant au maximum à 6 % de l'indice de référence peut être attribuée aux conseillers municipaux.

10

Celle des conseillers municipaux délégués doit être comprise dans la limite de l'enveloppe des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints.

Il est ainsi proposé d'attribuer à l'ensemble des conseillers municipaux une indemnité égale à 5 % de l'indice 1015.

Ce taux est majoré de 10 points pour les conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation et de 15 points pour les conseillers municipaux bénéficiant de plusieurs délégations et pour ceux siégeant en Commission d'Appel d'Offres.

Une majoration de 5 points est également accordée au conseiller municipal siégeant à la Commission d'Appel d'Offres.

Enfin, les indemnités de fonction suivent l'augmentation des traitements accordée aux fonctionnaires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL,
Vu l'avis des Commissions Réunies,
après avoir délibéré,

AUTORISE
la fixation des indemnités du Maire, du 1er adjoint et des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux selon les modalités développées dans le présent rapport (les indemnités allouées sont récapitulées dans le tableau joint en annexe), à compter du jour de l'installation du Conseil Municipal,

DIT
que les crédits sont inscrits au budget de la Ville,

DONNE
pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

REÇU A LA PRÉFECTURE
Le Maire 25 AVR. 2014

Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 AVR. 2014

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

MAIRIE DE COLMAR
Direction des Ressources Humaines

Annexe au point n°13 à la délibération
Fixation des indemnités de fonction des élus municipaux
Séance du CM du 16 avril 2014

Tableau récapitulatif des indemnités mensuelles brutes allouées aux membres du Conseil Municipal

Maire	6 557,53 €
1er Adjoint	2 927,13 €
Autres Adjoints	1 710,66 €
Conseiller municipal délégué (1 délégation)	570,22 €
Conseiller municipal délégué (plusieurs délégations ou membre de la CAO)	760,29 €
Conseiller municipal siégeant en CAO	380,15 €
Conseiller municipal	190,07 €

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 16.04.2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusée : 1

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Point 14 Formation des membres du conseil municipal.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

A donné procuration :

Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 avril 2014

MAIRIE DE COLMAR
Direction des Ressources Humaines

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

Point n°14 : FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques WEISS, Adjoint au Maire

L'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Chaque élu peut bénéficier de formations, à condition que l'organisme soit agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Les thèmes privilégiés sont :

- les fondamentaux de l'action publique locale,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions créées au sein de la collectivité.

Le budget primitif 2014 prévoit une enveloppe de 10 000 € pour les frais pédagogiques de formation des élus, enveloppe susceptible d'être ajustée en fonction des nécessités.

Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL,
Vu l'avis des Commissions Réunies,
après avoir délibéré,

DECIDE

des axes prioritaires de la formation des élus municipaux selon les modalités déterminées dans le corps du rapport ;

DIT

que les crédits sont inscrits au budget de la Ville ;

CHARGE

Monsieur le Maire ou son représentant de signer les pièces justificatives nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 AVR. 2014

Le Maire,

ADOPTÉ

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

KD

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 16.04.2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusée : 1

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Point 15 Nouvelles mesures au bénéfice des Colmariens.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

A donné procuration :

Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

LE RAPPORT EST ADOPTE

Nombre de voix pour : 38
contre : 2
abstention : 0

Les groupes « Colmar veut bouger » et « Un nouvel élan pour Colmar » ne participent pas au vote.

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 avril 2014

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

Point N° 15 - Nouvelles mesures au bénéfice des Colmariens

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Rapporteur : M. Yves HEMEDINGER, Premier Adjoint au Maire

Dans le cadre des élections municipales, l'équipe majoritaire a pris 60 engagements envers les Colmariens : 35 engagements nouveaux et 25 engagements déjà existants et maintenus.

Dès à présent, certains d'entre eux peuvent être mis en œuvre, avec effet immédiat, à travers la présente délibération, à savoir :

1. Participation financière à la protection des habitations

   En complément à l'action des pouvoirs publics en matière de sécurité, de nombreux Colmariens équipent leur domicile de dispositifs de protection. Il est proposé que la Ville de Colmar contribue à ces initiatives privées à travers une participation financière soumise aux conditions suivantes :

   - participation versée à tout souscripteur d'un abonnement annuel de télésurveillance pour des locaux à usage d'habitation situés sur le territoire de la Ville de Colmar ;
   - participation versée pour la 1ère année de souscription de l'abonnement, correspondant à 3 mensualités, avec plafonnement à un total de 100 € ;
   - participation versée à titre unique pour la durée du mandat à chaque bénéficiaire, après production des pièces justificatives et approbation par le Conseil Municipal.

2. Aide financière à l'acquisition d'un bracelet anti-agression et d'alerte

   Afin de lutter contre l'isolement et le sentiment d'insécurité des personnes âgées vulnérables, la Ville de Colmar souhaite mettre en place un dispositif d'aide à leur intention, aux conditions suivantes :

   - personnes âgées de 75 ans et plus, habitant à Colmar au moment du dépôt de la demande et vivant à domicile ;
   - participation financière fixée à 120 € pour tout bracelet anti-agression et d'alerte d'un coût supérieur ou égal à ce montant ; participation à hauteur du coût d'acquisition, si ce dernier est inférieur à 120 € ;
   - participation versée au bénéficiaire à titre unique pour la durée du mandat, après production des pièces justificatives et approbation par le Conseil Municipal.

KD

3. Aide à l'acquisition d'une tablette numérique

Comme l'apprentissage de la lecture, savoir utiliser des appareils électroniques connectés est devenu un acquis important pour le développement de l'enfant. Cette mesure vise à faciliter à une majorité d'élèves l'égalité d'accès à cet outil qui fait partie de l'univers numérique dans lequel les jeunes générations grandissent.

A Colmar, leur utilisation sera facilitée grâce au développement des accès internet gratuits tels que le Pôle Média Culture Edmond Gerrer, la Place du 2 Février, salle de musiques nouvelles Le Grillen, le Centre Europe et le Club des Jeunes.

Il est proposé de mettre cette mesure en œuvre pour tous les élèves colmariens, du CP au CM2 des écoles publiques et privées, dès l'année scolaire 2014-2015.

A partir de la rentrée scolaire 2015-2016, la participation sera versée pour tout élève colmarien nouvellement inscrit en CP.

Pour les élèves colmariens des écoles publiques scolarisés à Colmar, l'application de cette mesure reposera sur la production d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, d'une copie de la facture nominative d'achat de la tablette postérieure à la présente délibération d'une copie du livret de famille et d'un relevé d'identité bancaire.

Pour les élèves colmariens scolarisés dans une autre commune et pour les élèves colmariens scolarisés en écoles privées, un certificat de scolarité devra être produit en complément des pièces visées dans le paragraphe précédent.

Pour un coût d'acquisition de la tablette inférieur à 150 €, le montant de l'aide versée sera limité au montant de la facture.

La Ville versera cette aide aux familles, sur production des pièces justificatives et- après approbation par le Conseil Municipal.

4. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des colmariens en quête d'emploi

Pour l'obtention d'un emploi, la possession du permis de conduire constitue souvent une nécessité. Il est donc proposé la mise en place d'un dispositif d'attribution d'une bourse au permis de conduire voiture pour tout colmarien en quête d'emploi et n'ayant pas fait l'objet d'un retrait de permis.

Afin de bénéficier de cette aide municipale, s'élevant à 325 €, le demandeur devra présenter :

- un justificatif de domicile personnel à Colmar ;
- un avis de situation Pôle Emploi datant de moins de 7 jours au moment du dépôt du dossier ;
- l'avis de non imposition à l'impôt sur le revenu des personnes physiques de l'année qui précède la date de dépôt du dossier ;
- un document officiel prouvant que le demandeur est âgé de plus de 23 ans révolus au moment du dépôt du dossier.

La bourse sera exclusivement accordée aux demandeurs d'emploi pouvant justifier de leur inscription dans une auto-école colmarienne partenaire de ce dispositif, ayant réussi l'examen du code de la route depuis moins de 3 mois et après signature de la charte y afférente.

Le montant attribué sera directement versé à l'auto-école après validation par la commission d'éligibilité idoine et approbation du Conseil Municipal.

5. Mobilités et stationnement

Dans le cadre des engagements relatifs à l'amélioration des conditions de stationnement et dans la poursuite constante du développement et de l'attractivité du commerce de proximité les mesures suivantes seront mises en application.

Action véhicules propres (électriques, GPL,GNV)

Création d'une carte ville de stationnement "véhicules propres" combinant la gratuité de 30 minutes de stationnement par jour à la réduction du coût de stationnement de 50 % au-delà des 30 minutes

Paiement à distance du stationnement

Création du mode de paiement par téléphone portable du stationnement payant en surface

Remarque *: mise en service 2ème semestre 2014.*

Action parc de stationnement

1ère heure gratuité aux parkings Mairie et Rapp à l'identique du parc de stationnement St Josse à l'ensemble des utilisateurs.

Action PMR

Augmentation du temps de gratuité journalier de 30 minutes à 1h30 avec conservation de la réduction du coût de stationnement de 50 % au-delà de 1h30

Remarque générale

L'ensemble des procédures liées aux mesures mentionnées ci-dessous seront régies par arrêté municipal.

6. Aide financière pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer dans le cadre de l'Agenda 21 local

La Ville de Colmar mène depuis de nombreuses années une politique en faveur des modes doux de déplacement. En effet, de nombreuses dépenses sont prévues chaque année pour le développement et le maillage du réseau cyclable de la commune.

Aussi, pour inciter à l'utilisation de ces infrastructures, la Ville a mis en place au cours du précédent mandat un dispositif d'aide par foyer, lui octroyant une subvention pour l'achat d'un vélo neuf. C'est ainsi que plus de 15 000 colmariens ont pu bénéficier de l'aide de la Ville de Colmar pour l'achat d'un vélo.

Dans le cadre de l'Agenda 21 local, la municipalité a souhaité faire perdurer cette mesure pour le mandat 2014 – 2020, suivant les modalités de mise en œuvre ci-dessous.

Le foyer sera défini au moment de la demande de subvention comme étant composé de membres ne portant pas forcément le même nom et habitant à la même adresse. Ainsi, toute personne indiquée sur le formulaire joint en annexe (dans lequel devront être mentionnés des renseignements sur la composition du foyer, son adresse et des pièces justificatives devront être fournies) ne pourra plus être inscrite sur une autre demande.

KO

Par ailleurs, un foyer qui a bénéficié de l'aide, dans le mandat en cours ou le précédent, ne peut présenter une nouvelle demande, sauf pour l'achat d'un vélo à assistance électrique lorsque le 1er vélo subventionné était un vélo « classique ».

Cette mesure pourra être mise en œuvre à compter de la date de la présente délibération dans le cadre suivant et pour les seules acquisitions d'un vélo neuf,

- pour toute acquisition d'un vélo d'une valeur vénale inférieure à 120€ TTC, la participation financière de la Ville de Colmar se fera dans la limite du coût de l'achat.
- pour l'achat d'un vélo d'un montant supérieur ou égal à 120€ TTC, la Ville de Colmar attribuera une aide forfaitaire de 120 €.
- pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, la Ville de Colmar attribuera une aide forfaitaire de 200€ pour la 1ère demande de participation pour le foyer, ou de 100€ pour les foyers ayant déjà bénéficié d'une participation de la ville pour l'acquisition d'un vélo non électrique.

7. Aide à la vie associative sportive

La pratique sportive constitue pour les jeunes un élément essentiel de découverte, de socialisation et de développement. En conséquence, il est proposé d'augmenter de 25 % le montant de la subvention annuelle allouée aux clubs sportifs colmariens, portant sur les critères suivants : jeunes licenciés, jeunes licenciés compétiteurs et encadrement. Cette mesure sera appliquée à partir de la présente saison sportive 2013-2014.

8. Aide à la vie associative culturelle

Colmar possède un tissu associatif très étendu qui contribue au dynamisme de la ville et renforce le lien social. Afin d'encourager les jeunes à s'impliquer dans des initiatives culturelles, il est proposé de verser une aide annuelle de 50 € aux associations culturelles dont le siège est à Colmar, pour chaque membre colmarien de 6 à 16 ans. Pour les associations socio-éducatives colmariennes proposant pour moitié des animations culturelles, est proposée une aide annuelle de 25 € par membre colmarien de 6 à 16 ans.

9. Aide financière au titre de la récupération de friches commerciales

Pour lutter contre la vacance des locaux, la Ville de Colmar décide d'instituer une aide financière à la reprise d'une activité commerciale, artisanale ou libérale dans des locaux inexploités depuis au moins 6 mois.

Le montant de l'aide est de 20 % du coût d'acquisition des locaux. L'aide est plafonnée à 30.000 €.

A celle-ci peuvent s'ajouter les interventions pour le réaménagement des locaux commerciaux et pour l'amélioration des vitrines actuellement en vigueur.

L'attribution de l'aide est conditionnée par l'ouverture d'une activité commerciale, artisanale ou libérale. Elle sera donc versée après constatation de l'exploitation effective d'une activité et une convention sera signée en conséquence avec le preneur, avec un versement échelonné sur la base de l'effectivité de l'exploitation.

Le demandeur devra apporter la preuve de la vacance des locaux depuis 6 mois ainsi que du paiement effectif du fonds ou des murs.

Une convention type sera soumise à cet égard au Conseil Municipal.

10. Réserve biologique du Niederwald

Créée en date du 5 mars 2013, la réserve biologique dirigée du Niederwald représente une surface de 547,44 ha, soit près du tiers de la superficie dont la Ville de Colmar est propriétaire. La réserve qui englobe l'ensemble du massif forestier du Niederwald est caractérisée par un réseau dense de rivières phréatiques et par 45 ha de forêt alluviale, unique forêt alluviale de cette superficie en Alsace. La hauteur des arbres y est remarquable et leur diamètre souvent important.

Afin d'instaurer une dynamique de gestion de la réserve biologique du Niederwald, il est proposé, sous l'égide du Comité Consultatif de Gestion constitué le 27 janvier 2014 :

- de mettre en application le plan de gestion de la réserve biologique, visant entre autres au maintien des arbres vieillissants, morts et à cavités,
- de créer des îlots de sénescence pour une durée minimale de 30 ans, d'une surface totale d'environ 28 ha, soit 5 % de la surface de la réserve, accompagnée d'une signalétique,
- et par la mise en œuvre d'une campagne de lutte contre la Renouée du Japon, espèce végétale invasive menaçant la biodiversité.

11. Aide aux particuliers pour la récupération des eaux pluviales dans le cadre de l'agenda 21 local

En Alsace, comme ailleurs, la préservation et la gestion des ressources en eau constituent un enjeu majeur pour une réelle qualité de vie. Son utilisation doit être aujourd'hui plus économe et sa qualité adaptée aux usagers.

C'est pourquoi, la récupération et l'utilisation des eaux de pluie répondent au double objectif d'économie de la ressource en eau potable et de sensibilisation du public à son utilisation multiple non domestique (arrosage du jardin, lavage de sol, alimentation des W.C., du lave-linge, etc...)

Dans la continuité de la précédente mesure mise en place durant le précédent mandat, et toujours dans le cadre de l'agenda 21 local, afin d'encourager cette initiative, la Ville de Colmar octroie une subvention aux Colmariens installant une cuve de récupération d'eau de pluie. Le principe en est relativement simple : l'eau de pluie est récoltée au niveau des descentes d'eau pluviale et acheminée jusqu'à la cuve de stockage, qu'elle soit enterrée ou aérienne.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté municipale de promotion du développement durable et offre ainsi une alternative permettant de limiter la consommation d'eau potable.

Conditions d'attribution

- achat d'une ou de plusieurs cuves d'une capacité minimale de 0.50m3.
- subvention limitée à une seule aide par foyer colmarien, n'ayant pas bénéficié de la même mesure similaire définie par délibérations du Conseil Municipal du 6 avril 2009 et du 22 novembre 2010.

Durée de l'action

- acquisition du matériel postérieure à la date de la présente délibération
- mesure limitée à la durée du mandat électoral.

Volet financier

- remboursement de 25% de la fourniture du ou des réceptacles, plafonné à 100€
- présentation de la facture du fournisseur acquittée
- justificatif de domicile :
  - propriétaire : dernier avis et date de la taxe foncière sur la propriété bâtie
  - locataire : dernier avis en date de la taxe d'habitation et accord écrit du propriétaire pour l'installation d'un système de récupérateur d'eaux pluviales
  - attributaire de jardins familiaux : contrat de location d'un jardin familial en cours de validité ou attestation de l'association des jardins familiaux de moins d'un mois.
- fourniture d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

12. Rachat des jours RTT

Par cet engagement, la possibilité est offerte aux agents municipaux qui le souhaitent des catégories C et B dont l'indice brut de rémunération est inférieur à 380, de valoriser financièrement des jours liés à l'aménagement de la réduction du temps de travail, dits « jours RTT » et ce, en compensation d'absences maladie pris au cours de l'année. L'objectif est le maintien du versement de primes dans le cadre du maintien du pouvoir d'achat. D'abord destiné aux agents qui bénéficiaient d'un reliquat de congés en fin d'année dans la limite de 4 jours, ce dispositif a été élargi par délibération du Conseil Municipal le 17 décembre 2012 pour permettre le rachat sans limitation de durée, donc au-delà des 4 jours imposés jusqu'alors et à tous les agents de toutes catégories confondues.

Aujourd'hui, il s'agit d'aller encore plus loin dans la démarche en permettant le rachat des jours RTT non pris, non seulement en compensation d'absences maladie, mais dans le cadre du dispositif prévu par la règlementation en lien avec le compte épargne temps. Les montants de l'indemnisation sont fixés par arrêté en fonction de la catégorie de l'agent. Les modalités de mise en œuvre seront prises en concertation avec les délégués du personnel à l'occasion d'un Comité Technique.

Un certain nombre d'engagements méritent des travaux techniques complémentaires et seront soumis ultérieurement au Conseil Municipal.

*
* *

Au-delà des engagements qui concernent l'ensemble du mandat, en particulier ceux relatifs à la fiscalité, à la sécurité publique, à l'économie, à l'emploi, à l'environnement et à la propreté, les mesures d'intervention financière qui sont maintenues, notamment au titre du pouvoir d'achat, sont les suivantes :

- restauration scolaire : réduction de 30 %
- aide à la scolarité : prime de rentrée – écoles élémentaires et collèges
- aide personnalisée aux devoirs
- cinéma-animations-loisirs : gratuité pour les 6-16 ans
- pass culture : ½ tarif pour les 16-23 ans
- arbre ou chèque à la naissance d'un enfant
- personnel municipal : tickets restaurant
- microcrédit social
- aide au permis de conduire
- cinéma : gratuité ou ½ tarif pour les personnes de + de 60 ans
- participation repas grands anniversaires
- participation repas Noces d'Or et de Diamant
- clause d'insertion sociale et professionnelle dans les marchés publics
- seniors transports publics : gratuité ou ½ tarif pour les personnes de + de 60 ans
- commerçants, artisans, professions libérales : aide financière pour l'amélioration des vitrines
- aide au réaménagement de locaux commerciaux vacants
- aide aux économies d'énergie au titre de l'habitat, versée par la CAC et Vialis
- distribution gratuite de sacs et installations de canisits supplémentaires
- organisation d'un concours pour les artistes colmariens
- participation aux fêtes entre voisins.

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL
Vu l'avis des Commissions Réunies
après avoir délibéré

DECIDE

- d'octroyer une aide financière aux Colmariens lorsque les conditions précitées sont remplies,

- d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar,

CHARGE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire

VILLE DE COLMAR Haut Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 AVR. 2014

ADOPTÉ

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 16.04.2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusée : 1

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Point 16 Contrat de Territoire de Vie Colmar Fecht et Ried 2014-2019 – Appel à projets d'intérêt local 2014 – Conseil Général du Haut-Rhin.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

A donné procuration :

Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 avril 2014

MAIRIE DE COLMAR
Direction des Synthèses Financières
et des Nouvelles Technologies

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Point N°16- Contrat de Territoire de Vie Colmar Fecht et Ried 2014-2019
APPEL A PROJETS D'INTERÊT LOCAL 2014
Conseil Général du Haut-Rhin

Rapporteur : Monsieur le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie 2014-2019, le Conseil Général intervient sur des opérations non structurantes via une enveloppe dédiée aux « projets d'intérêt local », c'est-à-dire les équipements présents dans chaque commune (voirie communale, écoles, mairie,...)

Au titre de l'appel à Projets d'Intérêt Local 2014, 40 dossiers ont été déposés auprès du Département. Le Conseil Général a retenu 18 projets, et s'engage à attribuer, après avis de la Commission Permanente, les aides suivantes sur la base d'un taux de 19% :

Inscriptions budgétaires	Libellé projet	Dépense TTC	Dépense subventionnable	Subvention attribuée
BP 2014 - Investissement Chap.21 - comptes : 21311.V231 - 21318.V708 - 21318.V133 - 21311.V378	Travaux de rénovation et de modernisation des bâtiments accueillant les services de la Mairie	262 000 €	193 980 €	36 856 €
BP 2014 - Investissement Chap.21 - compte 2138.V250	Presbytère Saint Martin : remplacement de la toiture	80 000 €	66 890 €	12 709 €
BP 2014 - Investissement Chap.21 comptes 2128/21312.V119	Ecole élémentaire Maurice BARRES Programme de travaux 2014	182 000 €	49 498 €	9 405 €
BP 2014 - Investissement Chap.21 comptes 2128 /21312.V119	Ecole maternelle Anne FRANK Programme de travaux 2014	90 500 €	65 217 €	12 391 €
BP 2014 - Investissement Chap.21 - compte 21312.V119	Ecole élémentaire Christian PFISTER Remplacement de la couverture et isolation	50 000 €	41 806 €	7 943 €
BP 2014 - Investissement Chap.21 - compte 2128.V118	Ecole maternelle Les Géraniums Remplacement des agrès aire de jeux	31 000 €	24 830 €	4 718 €
BP 2014 - Investissement Chap.21 - compte 2128.V119	Ecole maternelle Oberlin Réfection de l'enrobé de la cour	30 000 €	25 084 €	4 766 €
BP 2014 - Investissement Chap.21 - compte 2128.V118	Ecole maternelle Les Pâquerettes Réaménagement cours d'école (agrès de jeux, travaux d'enrobé, sol amortissant)	36 300 €	29 040 €	5 518 €
BP 2013 - Investissement Chap.21 - compte 2128.V242	Réaménagement de l'aire de jeux du Parc St François Xavier	90 000 €	75 250 €	14 298 €
BP 2014 - Investissement Chap.21 - compte 2128.V942	Jardins familiaux de l'Ill : aménagement de 5 nouvelles parcelles + 5 places de parking et	20 000 €	13 660 €	2 595 €

KD

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

	d'une allée piétonne			
BP 2014 - Investissement Chap.21 - compte 2128.V242	Réaménagement Skate Park et de l'aire de jeux rue Wilhelm	17 000 €	14 214 €	2 701 €
BP 2014 - Investissement Chap.21 - compte 2151.V77	Aménagement de la rue du Grillenbreit	733 000 €	405 136 €	76 976 €
BP 2014 - Investissement Chap.21 - compte 2151.V58	Aménagement de la rue des Bonnes Gens	486 500 €	340 065 €	64 612 €
BP 2014 - Investissement Chap.21 - compte 2151.V58	Aménagement de la Place du Saumon	410 000 €	226 070 €	42 953 €
BP 2014 - Investissement Chap.21 - compte 2151.V77	Aménagement de la rue de Mulhouse	375 000 €	269 368 €	51 180 €
BP 2014 - Investissement Chap.21 - compte2151.V77	Aménagement de la rue Schwendi	370 000 €	194 913 €	37 033 €
BP 2014 - Investissement Chap.21 - compte 2151.V58	Aménagement de la rue Henner	211 000 €	110 359 €	20 968 €
BP 2014 - Investissement Chap.21 - compte 2151.V21	Rénovation du pont rue de la Poudrière	110 000 €	91 973 €	17 475 €

TOTAL SUBVENTIONS PROJETS D'INTERÊT LOCAL 2014 **425 097 €**

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation de la présente délibération, attestant de l'inscription de chacun des projets dans la section investissement du budget primitif.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL
après avoir délibéré

PREND ACTE

Des 18 projets retenus par le département, ainsi que du montant des subventions attribuées dans le cadre des Projets d'Intérêt Local 2014,

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ces projets sont inscrits au chapitre 21 de la section d'investissement des budgets primitifs 2013 et 2014.

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 AVR. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

LE MAIRE

ADOPTÉ

KD

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 16.04.2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusée : 1

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Point 17 Travaux de rénovation et de mise aux normes de la piscine Aqualia – avant projet définitif.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

A donné procuration :

Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

LE RAPPORT EST ADOPTE

Nombre de voix pour : 42
contre : 0
abstentions : 7

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 avril 2014

Mairie de Colmar
Direction de l'animation, de la jeunesse et des sports
Direction de l'architecture

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

Point n° 17 - Travaux de rénovation et de mise aux normes de la piscine Aqualia

Avant projet définitif

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Rapporteur : M. Maurice Brugger, Adjoint au Maire

En 2010, la Ville de Colmar a décidé d'engager un référé-expertise par devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le cadre de désordres affectant la piscine Aqualia, notamment relatifs à des problèmes d'infiltration, de décollement partiel du carrelage et de forte altération de la chape.

Suite à ces désordres, des travaux de reprise s'avéraient nécessaires et cette opportunité devait être utilisée pour réaliser quelques travaux d'amélioration.

Par délibération du 18 novembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation des travaux suivants :

- remise en état des désordres relevant de la garantie décennale (chape et revêtement de sol) ;
- amélioration générale des conditions d'accueil du public (réaménagement de l'espace douches/beauté) ;
- habillage en inox des bassins ;
- mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- remplacement du fond mobile.

A ces travaux, se rajoutent le remplacement des protections cathodiques et la réfection de l'espace sauna/hammam.

Sur cette base, le montant de l'opération est estimé à 3 186 400 € TTC.

La programmation des travaux prévoit la consultation des entreprises au cours du mois d'avril et le lancement des travaux en juin 2014. L'opération d'une durée prévisionnelle de sept mois, devrait être achevée à la fin de l'année 2014.

KD

Mairie de Colmar
Direction de l'animation, de la jeunesse et des sports
Direction de l'architecture

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis des Commissions Réunies

Après avoir délibéré

APPROUVE

l'avant projet définitif de l'opération de rénovation et de mise aux normes de la piscine Aqualia ;

FIXE

son coût de réalisation à 3 186 400 € TTC ;

DIT

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 ;

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération en particulier les marchés pour les travaux.

Le Maire,

VILLE DE COLMAR
Haut Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 AVR. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

KO

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 16.04.2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusée : 1

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Point 18 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

A donné procuration :

Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

LE RAPPORT EST ADOPTE

Nombre de voix pour : 48
contre : 0
abstention : 1

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 avril 2014

MAIRIE DE COLMAR
Direction de la Voirie et des Réseaux

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

POINT N°18 AIDE FINANCIERE NOMINATIVE DE LA VILLE DE COLMAR POUR L'ACHAT A UN VENDEUR PROFESSIONNEL D'UN VELO NEUF PAR FOYER

Rapporteur : M. René FRIEH, Adjoint au Maire

La Ville de Colmar mène depuis de nombreuses années une politique en faveur des modes doux de déplacement en développant notamment le réseau cyclable de la commune.

Un des aspects de cette politique s'est traduit par la mise en place, par vote du Conseil Municipal lors de la séance du 03 avril 2008, d'une aide par foyer colmarien pour l'achat d'un vélo neuf à un vendeur professionnel, selon les modalités suivantes :

- Pour toute acquisition d'un vélo d'une valeur vénale inférieure à 100€ TTC, la participation financière de la Ville de Colmar se fait dans la limite du coût de l'achat.
- Pour l'achat d'un vélo d'un montant supérieur ou égal à 100€ TTC, la Ville attribue une aide forfaitaire de 100 €.

Cette action résulte des 53 engagements pris par l'équipe majoritaire. Depuis le lundi 07 avril 2008, chaque foyer colmarien muni de pièces justificatives peut se déplacer en Mairie pour pouvoir bénéficier de cette mesure.

Il convient dans le cadre de ce dispositif, d'attribuer la participation de la Ville aux foyers inscrits sur la liste ci-annexée.

L'aide est attribuée aux bénéficiaires n'ayant pas été nommés dans les états des années 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et janvier 2014.

En outre depuis septembre 2009, la Ville enrichit cette mesure en permettant à chaque bénéficiaire de profiter à titre gratuit d'un gravage qui permet d'identifier le vélo récemment acheté.

Tout habitant de Colmar a également la faculté de disposer de cette prestation moyennant le règlement de 5.- € par vélo gravé.

KD

Concernant l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique instituée par délibération du 27 juin 2011, il a été décidé à compter du 1er janvier 2013, par délibération en date du 17 décembre 2012 :

- De porter l'aide de 150 € à 200 € à tout foyer colmarien pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf, lors de la 1ère demande de participation de la Ville de Colmar pour le foyer
- De porter l'aide de 50 € à 100 € à tout foyer colmarien pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf, pour les foyers ayant déjà bénéficié d'une participation de la Ville de Colmar pour l'acquisition d'un vélo traditionnel.

Récapitulatif des dépenses pour la Ville en 2008 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
05/05/08	304	30 199,68
23/06/08	2 254	223 513,03
15/09/08	1 858	184 286,23
13/10/08	488	48 447,85
15/12/08	877	87 302,51
TOTAL en 2008	**5 781**	**573 749,30**

Récapitulatif des dépenses pour la Ville en 2009 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la Ville en €
02/02/09	266	26 355,25
16/03/09	190	18 783,65
20/04/09	224	22 120,15
25/05/09	488	48 536,05
29/06/09	431	42 900,89
14/09/09	986	98 186,40
19/10/09	247	24 610,65
21/12/09	437	43 550, 09
TOTAL en 2009	**3 269**	**325 043,13**

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2010 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
08/02/10	71	7 074,50
22/03/10	153	15 205,25
26/04/10	205	20 402,30
17/05/10	80	7 994,80
28/06/10	265	26 442,30
20/09/10	497	49 455,75
18/10/10	285	28 361,30
22/11/10	84	8 379,15
20/12/10	135	13 398,55
TOTAL en 2010	**1 775**	**176 713,9**

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2011 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
31/01/11	91	9 033,18
21/03/11	174	17 344,20
18/04/2011	115	11 448,60
30/05/2011	230	22 934,40
27/06/2011	112	11 194,70
19/09/2011	503 dont 12 vélos électriques	50 667,14
24/10/2011	212 dont 1 vélo électrique	21 188,75
21/11/2011	112 dont 4 vélos électriques	11 232,74
19/12/2011	84	8 379,35
TOTAL en 2011	**1 633 dont 17 vélos électriques**	**163 423,06**

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2012 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
30/01/12	83 dont 3 vélos électriques	8 429,75
19/03/12	89 dont 1 vélo électrique	8 793,70
23/04/12	64	6 367,95
09/07/12	472 dont 7 vélos électriques	47 325,34
24/09/2012	305 dont 6 vélos électriques	30 683,54
22/10/2012	164	16 390,75
19/11/2012	104 dont 1 vélo électrique	10 438,89
17/12/2012	74 dont 1 vélo électrique	7 401,65
TOTAL en 2012	**1355 dont 19 vélos électriques**	**135 831,57**

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2013 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
28/01/2013	76 dont 1 vélo électrique	7 639,90
18/02/2013	5	500,00
25/03/2013	71	7 028,80
29/04/2013	82 dont 1 vélo électrique	8 260,55
17/06/2013	155 vélos dont 3 vélos électriques	15 747,30
8/07/2013	129 vélos dont 5 vélos électriques	13 199,90
23/09/2013	341 vélos dont 12 vélos électriques	34 879,01
21/10/2013	140 dont 2 vélos électriques	14 074,30
18/11/2013	89 dont 6 vélos électriques	9 453,15
9/12/2013	35 dont 1 vélo électrique	3 500,00
TOTAL en 2013	**1 123 dont 31 vélos électriques**	**114 282,91**

KO

Récapitulatif des dépenses pour la ville en 2014 :

Date du Conseil Municipal	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la ville en €
27/01/2014	105 dont 7 vélos électriques	10 800,40
16/04/2014	**286 dont 7 vélos électriques**	**28 839,40**
TOTAL en 2014	**391 dont 14 vélos électriques**	**39 639,80**

Cumul des dépenses pour les années 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013et 2014 :

	Nombre de bénéficiaires	Coût pour la Ville en €
TOTAL en 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014	**15 327 dont 81 vélos électriques**	**1 528 683,67**

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis des Commissions Réunies, après avoir délibéré

DECIDE

- D'octroyer une aide financière aux Colmariens figurant sur la liste annexée et ayant participé à la mesure dans les conditions précisées ci-dessus.
- D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Colmar,

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Le Maire

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 AVR. 2014

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ

KD

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 16.04.2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusée : 1

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Point 19 Surclassement démographique.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

A donné procuration :

Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

LE RAPPORT EST ADOPTE

Nombre de voix pour : 43
contre : 0
abstentions : 6

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 avril 2014

MAIRIE DE COLMAR
Direction des Ressources Humaines

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

Point n°19 : SURCLASSEMENT DEMOGRAPHIQUE

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques WEISS, Adjoint au Maire

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose dans son article 88 que : « toute commune ou tout établissement public de coopération intercommunale compétent comportant au moins une zone urbaine sensible ... peut être surclassé dans une catégorie démographique supérieure ... ». Ce dispositif a pour objet de tenir compte de la réalité des tâches et des responsabilités incombant au personnel d'encadrement, notamment à la direction générale des services.

Le décret n° 2004-674 du 8 juillet 2004 pris pour l'application de l'article susvisé est venu préciser les modalités d'un tel surclassement. Il prévoit notamment que la demande doit être adressée à M. le Préfet du Département.

La zone urbaine sensible à prendre en compte pour la demande de surclassement est l'unique zone que comporte la Ville, à savoir, la zone urbaine sensible et zone de redynamisation urbaine « EUROPE ».

Ainsi, la Ville de Colmar, aujourd'hui dans la strate de 40 000 à 80 000 habitants, pourrait prétendre à un surclassement dans la catégorie démographique supérieure de 80 000 à 150 000 habitants, compte tenu du mode de calcul prévu par à l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 susvisé et qui est le suivant : *population totale (69 013 habitants au 01/01/2014) + (population ZUS : 6 375 X 2), soit* ***81 763 habitants***.

Ce surclassement est justifié, d'autant plus que le directeur général des services de la Ville assume également la fonction de directeur général des services de la communauté d'agglomération colmarienne, laquelle se situe entre 80 000 et 150 000 habitants.

Il est ainsi proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL,
Vu l'avis des Commissions Réunies,
après avoir délibéré,

DECIDE
de demander le surclassement démographique auprès du Préfet du Département au titre des populations en zone urbaine sensible,

DONNE
pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 AVR. 2014

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Le Maire,

ADOPTÉ

KD

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

VILLE DE COLMAR
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 16.04.2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de présents : 48
absent : 0
excusée : 1

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Point 20 Avis relatif à une demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées Société ROHR ENVIRONNEMENT à Colmar.

Présents :

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Melle, Mmes et MM. les Adjoints HEMEDINGER Yves, GANTER Claudine, JAEGY Matthieu, WEISS Jean-Jacques, CHELKOVA Marianne, UHLRICH-MALLET Odile, FRIEH René, DREYFUSS Jacques, CHARLUTEAU Christiane, BRUGGER Maurice, SISSLER Jean-Paul, DENEUVILLE Karen, HANAUER Serge, SIFFERT Cécile, HOUPIN Roseline, Mmes et MM. les Conseillers municipaux BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, BENNAGHMOUCH Saloua, BRANDALISE Nejla, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DE CARVALHO Margot, DENECHAUD Tristan, DENZER-FIGUE Laurent, DOLLE Corinne, ERHARD Béatrice, ERNST Julien, GRUNENWALD Dominique, HAMDAN Mohammad, HILBERT Frédéric, HOFF Dominique, HUTSCHKA Catherine, LATHOUD Marie, LEUZY Philippe, MEISTERMANN Christian, OUADI Pierre, PELLETIER Manurêva, REMOND Robert, RENIS Gérard, SANCHEZ Caroline, SCHOENENBERGER Catherine, STRIEBIG-THEVENIN Cécile, VALENTIN Victorine, WAEHREN Guy, WOLFS-MURRISCH Céline, YILDIZ Yavuz et ZINCK Dominique.

A donné procuration :

Mme Brigitte KLINKERT qui donne procuration à M. MEISTERMANN.

LE RAPPORT EST ADOPTE

Nombre de voix pour : 48
contre : 0
abstention : 1

Secrétaire de séance : Melle Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 25 avril 2014

VILLE DE COLMAR
Direction du Cadre de Vie

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Séance du Conseil Municipal du 16 avril 2014

Point n ° 20 - Avis relatif à une demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées Société ROHR ENVIRONNEMENT à Colmar

Rapporteur : Monsieur le Premier Adjoint Yves HEMEDINGER

L'avis que le Conseil Municipal doit donner concerne la société ROHR ENVIRONNEMENT, qui souhaite exploiter une plate-forme de valorisation des déchets métalliques sur son site de la rue du Ladhof, d'une superficie totale de 6 hectares. Le projet se situe dans un secteur où d'autres entités voisines sont spécialisées dans la collecte et le traitement des déchets (sociétés SARDI, SITA, TERRALYS, déchetterie de la Communauté d'Agglomération de Colmar).

La plate-forme de valorisation de déchets métalliques projetée par la société ROHR ENVIRONNEMENT a pour vocation d'accueillir principalement des flux de déchets métalliques ferreux et non ferreux, ainsi que de certains déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie, générés par les ménages, les collectivités et les professionnels, afin de les déposer, de les traiter (tri, regroupement, conditionnement), puis de les diriger vers des installations de valorisation ou d'élimination adéquates.

La capacité d'accueil de la plate-forme de valorisation de déchets est estimée à environ 44 100 tonnes par an, dont 3 500 tonnes pour les métaux non ferreux et 600 tonnes pour les batteries et déchets d'équipements électriques et électroniques.
Le trafic global maximal estimé lié à l'activité du site représente 89 véhicules à deux ou trois essieux par jour durant les heures d'ouverture, soit 178 mouvements (aller et retour) sur des voiries publiques dimensionnées pour la desserte en poids-lourds de l'ensemble de la zone.
L'aire d'influence correspond essentiellement à un territoire situé dans un rayon de 20 à 25 kilomètres autour du site, soit le secteur du Centre Alsace (départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin).

Les activités principales projetées sur le site regroupent les opérations suivantes :
- réception, contrôle et enregistrement des livraisons de déchets métalliques ;
- dépôt des matériaux dans des conteneurs adaptés aux différentes catégories de déchets ;
- tri et regroupement des différents types de matériaux ;
- cisaillage ou broyage pour certains métaux non ferreux, démantèlement pour les véhicules hors d'usage ;
- transformation et valorisation matière avant expédition.

L'activité du site mobilise déjà un effectif d'environ 26 personnes.

Les caractéristiques de l'activité projetée soumettent le projet pour partie au régime de l'autorisation préfectorale en application des rubriques suivantes de la nomenclature réglementaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :
- rubrique 2710.2a : installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, le volume de déchets non dangereux susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 600 m3.

KD

- rubrique 2713.1 : installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712, la surface étant supérieure ou égale à 1 000 m2.
- rubrique 2718.1 : installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement , à l'exclusion des installations visées aux rubriques 1313, 2710, 2711, 2712, 2717 et 2719, la quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 tonne.
- rubrique 2791.1 : installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782, la quantité de déchets traités étant supérieure ou égale à 10 t/j.

Une caractéristique soumet le projet au régime de l'enregistrement préfectoral en application de la rubrique 2712.1b de la nomenclature réglementaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage. Dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage, la surface étant supérieure à 100 m2 et inférieure à 30 000 m2.

D'autres activités sont également soumises à déclaration préfectorale en application des rubriques suivantes de la nomenclature réglementaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :
- rubrique 1220 : emploi et stockage d'oxygène la quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 2 tonnes, mais inférieure à 200 tonnes.
- rubrique 2710.1b : installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, la quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 tonne et inférieure à 7 tonnes.
- rubrique 2711.2 : transit, regroupement, tri, désassemblage, remise en état d'équipements électriques et électroniques mis au rebut. Le volume susceptible d'être entreposé étant supérieur ou égal à 100 m3 mais inférieur à 1 000 m3.
- rubrique 2714.2 : installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711, le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur à 100 m3 mais inférieur à 1 000 m3.

Enfin, un certain nombre de caractéristiques de l'activité projetée sont répertoriées au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) mais ne sont pas soumises à autorisation, ni à déclaration :
- rubrique 1185.1 : conditionnement de fluides (chlorofluorocarbures, halons et autres hydrocarbures halogénés) la quantité susceptible d'être présente étant inférieure ou égale à 80 litres.
- rubrique 1321 : emploi ou stockage de substances explosibles, la quantité totale susceptible d'être présente étant inférieure ou égale à 500 kg.
- rubrique 1412 : stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure ou égale à 6 tonnes.

- rubrique 1418 : emploi et stockage d'acétylène la quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 100 kg.
- rubrique 1432.2 : dépôt aérien de liquides inflammables de capacité nominale inférieure ou égale à 10 m3.
- rubrique 1435 : stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs, le volume annuel de carburant (liquides inflammables visés à la rubrique 1430 de la catégorie de référence (coefficient 1) distribué étant inférieur à 100 m3.
- rubrique 2910 : installation de combustion consommant exclusivement du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul, … dont la puissance est inférieure à 2 MW.
- rubrique 2925 : ateliers de charge d'accumulateurs, la puissance maximale de courant continu étant inférieure ou égale à 50 kW

Dans le cadre de la procédure administrative, outre l'enquête publique menée en mairie de Colmar du 3 mars au 4 avril derniers, le préfet du Haut-Rhin sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le dossier.
Or, les études réalisées au regard du code de l'environnement pour le dossier mis à disposition du public montrent que les installations respectent l'environnement au niveau des incidences possibles sur l'air, le sol, l'eau, les déchets et l'environnement sonore.

C'est pourquoi il est proposé de donner un avis favorable à la société ROHR ENVIRONNEMENT aux fins d'être autorisée à exploiter une plate-forme de valorisation des déchets métalliques sur son site de la rue du Ladhof à Colmar.

LE CONSEIL

après avoir délibéré

DECIDE

de donner un avis favorable à la société ROHR ENVIRONNEMENT aux fins d'être autorisée à exploiter une plate-forme de valorisation des déchets métalliques sur son site de la rue du Ladhof à Colmar.

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 AVR. 2014

Le Maire

Pour ampliation conforme
Colmar, le 24 AVR. 2014

VILLE DE COLMAR Haut-Rhin

Secrétaire adjoint du Conseil municipal

ADOPTÉ